

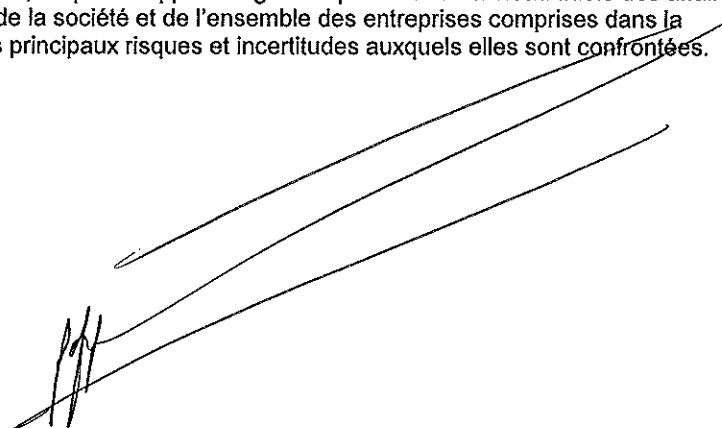
RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Jean Christophe MIFSUD, Président du Conseil d'Administration.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean Christophe MIFSUD
Le président du Conseil d'Administration,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, slanted strokes, positioned to the right of the typed name and title.

GROUPE ALPHA MOS
BILAN CONSOLIDE

Actif	30/09/2008	30/09/2007
	Net	Net
	K€	K€
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (note III-3)	162	163
Ecarts d'acquisition (note III-1)	433	-
Immobilisations corporelles (note III-4)	246	247
Immobilisations financières (note III-5)	41	34
Autres actifs non courants (note III-6)	106	591
Total I	988	1.035
Actifs courants		
Stocks et encours (note III-7)	825	517
Clients et comptes rattachés (note III-8)	1.505	1.328
Autres actifs courants (note III-9)	2.749	2.419
Trésorerie et équivalents de trésorerie	660	913
Total II	5.739	5.177
TOTAL DE L'ACTIF	6.727	6.212

GROUPE ALPHA MOS

BILAN CONSOLIDE

	30/09/2008	30/09/2007
Passif	Net	Net
	K€	K€
Capitaux propres		
Capital (note III-10)	671	670
Primes liées au capital	10.616	10.723
Réserves	-6.450	- 6.049
Ecart de conversion	51	40
Résultat de la période	-104	- 472
Capitaux propres	4.784	4.912
Provisions pour risques et charges (note III-11)	42	56
Passifs financiers à long terme (note III-13)	17	14
Total Passifs non courants	59	70
Passifs financiers à court terme (note III-13)	67	110
Fournisseurs (note III-14)	653	408
Autres dettes et comptes de régularisation (note III-14)	1.164	712
Total Passifs courants	1.884	1.230
TOTAL DU PASSIF	6.727	6.212

GROUPE ALPHA MOS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	30/09/2008	30/09/2007
	K€	K€
Produits des activités ordinaires	5.667	4.243
Autres produits des activités courantes (note III-19)	294	124
Variation stock de produits finis et production immobilisée	19	27
Achats consommés	-2.056	-1.460
Charges de personnel	-2.457	-2.012
Autres charges externes	-1.319	-944
Impôts et taxes	-115	-109
Dotations aux amortissements	-107	-99
Variation des provisions	-26	-157
Résultat opérationnel courant	-100	-387
Autres produits et charges opérationnels	1	-27
Résultat opérationnel	-99	-414
Résultat financier (note III-21)	-4	-52
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	-103	-466
Impôt sur les bénéfices (note III-16)	-1	-6
Résultat net de l'ensemble consolidé	-104	-472
Parts revenant aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat net part du groupe	-104	-472
<i>Résultat par action en euros</i>	<i>-0,031</i>	<i>-0,145</i>
<i>Résultat dilué par action en euros</i>	<i>-0,030</i>	<i>-0,142</i>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Montants exprimés en milliers d'euros)
ETABLI A PARTIR DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGrees

	30/09/2008	30/09/2007
	K€	K€
Résultat net part du groupe	-104	-472
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions	127	133
Impôts différés	-	-
Charges et produits calculés liés aux stocks options	71	(9)
Autres		7
Variation des actifs et passifs courants :		
(Augmentation) diminution des stocks	(110)	(37)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	10	(97)
(Augmentation) diminution des autres actifs	(201)	(631)
Augmentation (diminution) des fournisseurs,	(32)	(45)
Augmentation (diminution) des autres passifs	146	65
<u>Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles</u>	(93)	(1.086)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(106)	(99)
Acquisition de la filiale Perichrom, sous déduction de la trésorerie acquise (cf III.1.)	(541)	-
Cessions d'immobilisations	-	-
Variations des autres immobilisations financières	(6)	(7)
Dettes sur acquisition Périchrom (cf III.1.)	239	-
<u>Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement</u>	(414)	(106)
Augmentation de capital	4	80
Variation des emprunts et subventions remboursables	(40)	(59)
Dividendes versés	-	-
Cession de comptes à terme	400	-
Elimination des titres d'autocontrôle	(110)	(8)
<u>Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement</u>	254	13
Variation de trésorerie	(253)	(1.179)
Trésorerie en début d'exercice	910	2.089
Trésorerie en fin d'exercice (*)	657	910
Variation de trésorerie	(253)	(1.179)
(*) La trésorerie de fin d'exercice correspond aux soldes des postes de bilan suivants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	660	913
Passifs à court terme (découverts bancaires)	3	3
Trésorerie en fin d'exercice	657	910

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital Actions ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de conversion	Total
Au 30 septembre 2006	665	4.616	14	5.295
Augmentation de capital	5			5
Prime d'émission		75		75
Paiements fondés sur des actions		-9		-9
Elimination des titres d'autocontrôle		-8		-8
Ecart de conversion			26	26
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			26	26
Résultat net		-472		-472
Total des produits et charges de l'exercice		-472	26	-446
Au 30 septembre 2007	670	4.202	40	4.912
Augmentation de capital	1	-		1
Prime d'émission		3		3
Paiements fondés sur des actions		71		71
Elimination des titres d'autocontrôle		-110		-110
Ecart de conversion			11	11
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			11	11
Résultat net		-104		-104
Total des produits et charges de l'exercice		-104	11	-93
Au 30 septembre 2008	671	4.062	51	4.784

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS (Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de Alpha Mos S.A. et de toutes ses filiales (le « Groupe ») ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants :

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS présentés ci-dessous. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires, incluant dans certains cas, une révision des méthodes comptables:

* IFRS 7 : Instruments Financiers : Informations à Fournir

Cette norme requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers. Bien que sans incidence sur la performance ou la situation financière, l'information comparative a été revue.

* IAS 1 : Amendement — Présentation des Etats Financiers

Cet amendement requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe. Ces nouvelles informations sont données en Note III.27.

Les autres révisions sont non applicables au Groupe, et aucune norme ou révision de norme autre que celles énoncées ci-dessus et applicable par anticipation n'a été retenue à la clôture au 30 septembre 2008.

2. Comptes consolidés

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 le 29 janvier 2009. Ils ne seront définitifs qu'après approbation pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant se tenir au cours du premier trimestre 2009.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture ; leur compte de résultat est converti au taux moyen de

l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

6. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez et langues électroniques, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

7. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
- des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés,

9. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,1/3 % pour la société mère.

10. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,

- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Etant donné le marché très novateur sur lequel est positionné le Groupe, il n'est pas possible de chiffrer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attachés à ses efforts de développement. Dès lors, les frais de développement n'ont pas été immobilisés et sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

11. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

12. Ecart d'acquisition (Goodwill)

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation pour la part des écarts non affectés à des postes de bilan.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

Pour la mise en œuvre de ce test, dont les modalités sont décrites en III.1, le Groupe n'a identifié qu'une seule UGT.

13. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
matériel industriel	linéaire ou dégressif	5 ans
matériel de bureau et informatique	linéaire	3 à 5 ans
meublier de bureau	linéaire	8 ans
agencements, aménagements, installations	linéaire	10 ans

14. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

15. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent au crédit d'impôt recherche et aux dépôts à terme dont le dénouement prévu à ce jour va au delà d'un an.

16. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue à chaque clôture et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

17. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition puis si nécessaire provisionnés pour réduire leur montant à la valeur nette de réalisation.

18. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

A. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat. Cette catégorie comprend les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

B. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

C. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie, qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

19. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

20. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations. Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

21. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

II. LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	670.662,40	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd (U.K.)	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Périchrom	SARL	390.575.694	191.400	Sault les Chartreux (91)	100 %	100 %	IG

L'activité commerciale de la zone Europe ayant été prise en charge directement depuis la France par Alpha Mos SA, la filiale UK n'a pas eu d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

Le périmètre du groupe a évolué depuis l'acquisition le 11 juillet 2008 de 100 % du capital de la société Perichrom (cf note III-1)

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

1. Acquisition de la société Périchrom

Le Groupe Alpha Mos a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée à Sault les Chartreux (dpt 91) et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires. Cette acquisition permet au groupe Alpha Mos d'élargir ses domaines d'application sur le marché de l'analyse des odeurs. Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 K€, dont 140 K€ payé le jour de l'acquisition. Le solde sera payé à l'acquéreur en trois échéances de 100 K€, au 12 janvier 2009, au 12 juillet 2009 et au 12 janvier 2010. Les deux dernières échéances sont conditionnées à l'obtention de liasses industrielles. De plus, le prix d'acquisition des parts est ajusté à la baisse de 98 K€ compte tenu de la Situation Nette de la société à la date d'acquisition. Cet ajustement du prix des parts est imputé sur la première échéance du prix des parts.

Flux de trésorerie liés à l'acquisition (en K€):

Prix d'acquisition	(440) K€
Ajustement de prix	+98 K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	(76) K€
Trésorerie acquise	(123) K€
Total	(541) K€

Les actifs et passifs acquis sont résumés comme suit (en K€):

Actif

Immobilisations corporelles	5
Immobilisations financières	2
Total Actifs non courants	7
Stocks et encours	198
Clients et comptes rattachés	187
Autres actifs courants	119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Total Actifs courants	505

TOTAL DE L'ACTIF **512**

Passif

Capital social	191
Primes liées au capital	59
Réserves	6
Résultat au 11/07/2008	-271
Total Capitaux Propres	-15

Provision pour risques et charges	31
Total Passifs non courants	31

Emprunts et dettes financières	151
Fournisseurs et comptes rattachés	240
Autres dettes et comptes de régularisation	105

Total Passifs courants **496**

TOTAL DU PASSIF **512**

L'acquisition de la société Périchrom génère un écart d'acquisition de 433 K€ qui s'établit comme suit

Prix d'acquisition	440 K€
Ajustement de prix	(98) K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 K€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>-(15) K€</u>
Ecart d'acquisition	433 K€

Cet écart d'acquisition fera l'objet d'une évaluation définitive au plus tard à l'issue d'un délai de 12 mois après la date d'acquisition.

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flow futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Pour l'appréciation de la juste valeur de l'UGT Alpha Mos, est notamment prise en compte la valeur boursière de la société.

Depuis l'acquisition, la contribution de la société Périchrom. dans le résultat net du Groupe s'est élevée à (23) K€.:

Chiffre d'affaires	144
Autres produits des activités courantes	3
Varitation des stocks	22
Achats consommés	-87
Charges de personnel	-80
Autres charges externes	-30
Impôts et taxes	-4
Dotations aux amortissements	-1
Variation des provisions	10
Résultat opérationnel courant	-23
Autres produits et charges opérationnels	-
Résultat opérationnel	-23
Résultat financier	-
Impôt société	-
Résultat net	-23

En 2007, Périchrom a clôturé ses comptes au 31 décembre et n'a pas établi de comptes intermédiaires au 1/10/2007. Si la société avait été acquise en début d'exercice, sa contribution estimée au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe aurait été de respectivement 0,9 et (0,2) millions d'euros.

2. Information sectorielle

Au sens de l'IAS 14 « information sectorielle », Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité. Le Groupe consolide une filiale de commercialisation (en charge des USA), la maison mère et la nouvelle filiale acquise le 11 juillet 2008, la société Perichrom opérant toutes les deux sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

K€	Social USA (Alpha Mos America Inc)	Social Reste du Monde (Alpha Mos SA & Perichrom Sarl)	Eliminations	Total
<u>Au 30 septembre 2008 :</u>				
Chiffre d'affaires (1)	1.244	5.240	-817	5.667
Résultat opérationnel	19	-71	-47	-99
Valeur comptable des actifs (2)	711	7.473	-1.457	6.727
Investissements corporels et incorporels (2)	2	108	-4	106
<u>Au 30 septembre 2007 :</u>				
Chiffre d'affaires (1)	979	3.923	-659	4.243
Résultat opérationnel	-110	-392	88	-414
Valeur comptable des actifs (2)	695	6.542	-1.025	-6.212
Investissements corporels et incorporels (2)	8	124	-33	99

(1) selon la situation géographique dy client

(2) selon l'implantation géographique des actif

3. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	30/09/2007	Augmentations de la période		Diminutions de la période	30/09/2008
		Variation Périmètre	Acquisitions		
Valeurs brutes					
Frais R&D	99	-		-	99
Brevets	219	3		-	222
Brevets en cours de validation	49	-	15	-	64
Logiciels	65	-	8	-	73
Site Internet	17	-		17	-
Total	449	3	23	17	458
Amortissements et perte de valeur	30/09/2007	Augmentations de la période		Diminutions de la période	30/09/2008
		Variation Périmètre	Dotations		
Amortissements des frais de R&D	99	-	-	-	99
Amortissement des brevets	105	3	22	-	130
Amortissement logiciels	65	-	2	-	67
Amortissement site Internet	17	-	-	17	-
Total	286	3	24	17	296
<u>Valeur nette</u>	<u>163</u>				<u>162</u>

4. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	30/09/2007	Augmentations de la période		Cessions de la période	30/09/2008
		Variation Périètre	Acquisitions		
Valeurs brutes					
Installations générales	98	22	-	-	120
Installations techniques, matériel et outillage	610	19	68*	-	697
Matériel de bureau et informatique	264	7	50	78*	243
Mobilier de bureau	25	-	6	-	31
Véhicules	5	-	-	-	5
Véhicule en location financement	40	-	-	-	40
Total	1.042	48	124	78	1.136

* dont 41 k€ transfert de compte à compte

Amortissements et perte de valeur	30/09/2007	Augmentations de la période		Diminutions de la période et écart conversion	30/09/2008
		Variation Périètre	Dotations		
Amortissements installations générales	53	22	7	-	82
Amortissements matériel et outillage	497	16	60*	-	573
Amortissements matériel de bureau et informatique	214	6	17	46*	191
Amortissements mobilier de bureau	13	-	4	-	17
Amortissements véhicules	-	-	1	-	1
Amortissements véhicules en location	18	-	8	-	26
Total	795	44	97	46	890
Valeur nette	<u>247</u>				<u>246</u>

* dont 12 k€ de transfert de compte à compte

5. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2007	Augmentations de la période		Diminutions de la période	30/09/2008
		Variation Périètre	Acquisitions		
Valeurs brutes					
Participation effort construction	14	-	4	-	18
Dépôts et cautionnements	20	2	3	2	23
Total	34	2	7	2	41

6. Autres actifs non courants

	Montant brut	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit d'impôt recherche à plus d'un an	106	106	-
Impôts différés	1.722	-	1.722
Total	1.828	106	1.722
Provision pour dépréciation des impôts différés	-1.722		-1.722
Total	- 1.722		-1.722
<u>Valeur nette</u>	<u>106</u>	<u>106</u>	<u>0</u>

7. Stocks et encours

	30/09/2008	30/09/2007
Matières premières	1.012	627
Marchandises et Produits finis	104	87
Valeur brute	1.116	714
Matières premières	208	121
Produits finis	83	76
Total provision	291	197
<u>Valeur nette</u>	<u>825</u>	<u>517</u>

8. Clients et comptes rattachés

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	357	-	357	-
Clients et comptes rattachés	1.462	1.462	-	-
Total	1.819	1.462	357	-
Provisions pour dépréciation	314			
Valeur nette	1.505			

9. Autres actifs courants

Le total des autres actifs courants au 30 septembre 2008 s'élève à 2.749 K€ se détaille de la façon suivante :

	30/09/2008	30/09/2007
Actifs détenus à des fins de		
Transaction	1.775	1.793
Autres actifs courants	289	143
Charges constatées d'avance	103	62
Placement à court terme	545	421
Crédit d'impôt recherche à moins d'un an	37	-
Total	2.749	2.419

Les actifs détenus à des fins de transaction correspondent à deux placements à capital garanti et indexés pour une partie sur des actions, souscrits le 12 février 2007 pour l'un à hauteur de 1.003 k€ et pour l'autre à hauteur de 790 k€. Ces deux placements sont comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat au 30/09/2008 pour un montant de 1.775 k€.

Le reclassement de ce compte du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie au poste autres actifs courants a été effectué dans les bilans comparatifs présentés pour un montant 1.793 K€ au 30 septembre 2007.

Les placements à court terme sont essentiellement constituées de comptes à terme dont l'échéance est à moins d'un an ainsi que des disponibilités du contrat de liquidité pour 49 k€.

Le reclassement de ce compte du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie au poste autres actifs courants a été effectué dans les bilans comparatifs présentés pour un montant de 421k€ au 30 septembre 2007.

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales et sociales ainsi que d'avances versées aux fournisseurs.

10. Composition du capital social

Au 30 septembre 2008, le capital social était composé de 3 353 312 titres d'une valeur nominale de 0.2 €.

catégories de titres	Valeur nominale	nombre de titres			
		au début d'exercice	créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	en fin d'exercice (*)
actions	0.2 €	3 351 812	1 500	0	3 353 312

(*) : dont titres autodétenus : 132 701 contre 103 535 au 30 septembre 2007

11. Provisions pour risques et charges

	30/09/2007	Augmentations		Reprises		30/09/2008
		Dotations	Variation Périmètre	Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litige	51	-	-	48	-	3
Provision pour indemnité de départ retraite	5	18	16	-	-	39
Total	56	18	16	48	-	42

12. Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de retraite des sociétés françaises reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,5 %,
- Taux de progression des salaires : 4 % pour les cadres et 3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TH-TF 2000-2002

La société a appliqué les dispositions de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) pour le calcul des engagements de retraite au 30/09/08. L'impact sur l'engagement s'élève à 23 K€ au 30/09/08. Il est traité en modification de régime et est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité.

La provision calculée au 30/09/2008 selon ces hypothèses s'élève à 39 k€ dont 16 k€ qui correspondent aux effectifs de la société Périchrom, société intégrée pour la première fois dans la consolidation. L'engagement global du groupe impacte ainsi le résultat consolidé pour - 18 k€.

EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT	30.09.2007	30.09.2008
Engagement de début de période	-	5
Coût normal	-	3
Intérêt sur la dette	-	1
Modification de régime	-	23
Acquisition / cession	-	16
Pertes et (gains) actuariels	-	13
Engagement de fin de période	5	62
COUVERTURE FINANCIERE	30.09.2007	30.09.2008
Couverture financière du régime	(5)	(62)
Coût des services passés non encore reconnu	-	23
Provision	(5)	(39)
COÛT NET	30.09.2007	30.09.2008
Coût normal	-	3
Intérêt sur la dette	-	1
Amortissement des pertes et (gains) actuariels	-	13
Amortissement du coût des services passés non encore reconnu	-	1
Coût net	-	18
PROVISION	30.09.2007	30.09.2008
Provision de début de période	-	(5)
Coût net	-	(18)
Aquisition / cession	-	(16)
Provision de fin de période	(5)	(39)

13. Passifs financiers

	30/09/2008	courants (moins d'1 an)	non courants (plus d'1 an)
Avances conditionnées (ANVAR)	43	43	-
Emprunts bancaires et assimilés	41	24	17
Total	84	67	17

Les avances ANVAR sont remboursables sans intérêts selon un échéancier élaboré au regard du retour sur investissement prévisionnel du projet aidé.

Les soldes restant dus au 30 septembre 2008 sont conformes aux engagements contractuels.

14. Passifs courants

	30/09/2008	30/09/2007
Fournisseurs et comptes rattachés	653	408
Autres dettes	906	515
Produits constatés d'avance	258	197
Total dettes	1.817	1.120

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et également la dette restant à payer dans le cadre de l'acquisition de la société Perichrom pour 202 k€.

15. Passifs éventuels

- Deux procès concernant des litiges étaient en cours de procédure à la dernière date de clôture.

Un premier litige portant sur une propriété intellectuelle a été jugé par la Cour d'appel ; la partie adverse déboutée pour la totalité de sa demande s'était pourvue en cassation. En date du 12 février 2008, une déclaration de désistement du demandeur au pourvoi a été constatée par la Cour de Cassation.

Un deuxième litige portant sur l'utilisation d'une photographie fait suite à une action en référé demandée dans le courant du premier semestre 2006 ; cette affaire se clôture par le règlement sur la période de dommages et intérêts qui s'élèvent à 3 k€.

- Contrôle fiscal :

Un contrôle fiscal était en cours à la date de clôture ; un courrier du 28 novembre 2008 des impôts confirme que la société ne fait l'objet d'aucun redressement

- Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2008 s'élève à 1.916 heures dont 70 heures consommés.

16. Impôts

* Impôts exigibles et différés :

(en milliers d'euros)	30 septembre 2008
(Charges) ou produit d'impôts exigibles	- 1
(Charges) ou produit net d'impôts différés	0
Valeurs nettes	- 1

*** Preuve de l'impôt :**

Résultat comptable avant impôts au 30/09/2008	- 104
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	35
Différences permanentes sociales	14
Différences permanentes consolidées	-37
Impôts différés actifs non reconnus sur reports déficitaires	- 13
Charge d'impôt effective	- 1

*** Déficits fiscaux :**

Au 30 septembre 2008, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	3.353 k€
Moins values long terme France	2.148 k€
Déficit fiscaux US	1.490 k€

Une créance d'impôt différé est comptabilisée au 30 septembre 2008 pour un montant de 1.722 k€ dans les autres actifs non courants.

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. C'est pourquoi une dépréciation de la totalité de la créance d'impôt différée est comptabilisée en charge d'impôt pour 1.722 k€.

*** Ventilation des impôts différés par nature :**

(en milliers d'euros)	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Différences temporaires	(17)	6	-
Déficits reportables court et long terme	(6.608)	1.716	-
Provision impôt différé		(1.722)	-
Total	(6.625)	-	-

17. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent la valorisation des options de souscription d'actions consenties au personnel, qui s'élève à -71 k€ pour la période contre + 9 k€ l'exercice précédent.

18. Variation des provisions des actifs courants

Provisions	30/09/2007	Augmentation période		Reprises période		30/09/2008
		Dotation	Variation Périètre	utilisées	non utilisées	
Provision pour dépréciation des créances douteuses	227	70	33	16	-	314
Provision pour dépréciation des stocks	197	14	90	10	-	291
Provision crédit d'impôt recherche	-		15	-	-	15
Total	424	84	138	26	-	620

19. Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits sont :	30/09/2008	30/09/2007
- subventions sur projets de recherche	170	86
- Indemnités d'assurance	35	-
- crédit d'impôt recherche	55	25
- divers	34	13
Total	294	124

Des subventions ont été reçues pour financer des projets de recherche. Il n'y a pas d'engagement ou de condition relatif à ces subventions qui n'ait pas été satisfait.

20. Frais de recherche et développement (R&D)

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirectes s'élèvent pour la période à 511 k€ contre 502 k€ l'exercice précédent.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

21. Résultat financier

Le résultat financier intègre :	30/09/2008	30/09/2007
Résultat de change	(23)	(137)
Produits nets sur cessions de VMP et juste valeur	(16)	95
Dotation / reprise sur provision financière	-	-
Autres charges / produits financiers	35	(10)
Total	-4	- 52

22. Résultat par action (cf. page 3)

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période. Le nombre moyen d'actions en circulation (3.254.542) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions. Il est par ailleurs donné après effet dilutif de la levée des options d'achats et de souscription d'actions (3.458.392).

23. Effectif moyen

	30/09/2008	30/09/2007
Effectif moyen France	46	32
dont cadres	37	20
non cadres	9	12
Effectif moyen filiale US	4	4
Total	42	36

Au 30 septembre 2008, la filiale Périchrom a 8 salariés qui sont inclus pour la première fois dans l'effectif moyen France du groupe Alpha mos.

24. Engagements Financiers

	Loyers restant dûs (k€)		
	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Locations financières	27	40	0

Il s'agit de contrats de location longue durée relatifs à des véhicules et à du matériel de bureau.

Caution reçue et nantissement donné

Afin de garantir le paiement des échéances du prix des parts de la filiale Perichrom, une caution bancaire a été donnée par la banque CIC pour un montant de 300 k€.

En garantie de cette caution bancaire, la banque CIC a pris un nantissement sur un compte à terme en dollars détenu par la société d'un montant équivalent.

25. Rémunérations des organes de direction – Modalités de rupture des mandats sociaux

La rémunération des membres du Conseil d'Administration ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Elle s'élève avantage en nature compris comme suit :

	30/09/2008	30/09/2007
Salaires avantages en nature compris	152.003	162.153

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 a fixé au montant maximal de 24.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2007/2008. Pour l'instant, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution de cette somme.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

26. Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions consentis aux membres du conseil d'administration

Date d'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	36 000	60 000
Dont pouvant être souscrites par comité de direction	-	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	7 octobre 2005	25 octobre 2007
Date d'expiration des derniers BSA	6 octobre 2008	24 octobre 2011
Prix de souscription	1.98 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	0	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	9 000	60 000

Options de souscription d'actions consenties aux salariés

Date d'assemblée	19 mars 1999
Dates des conseils d'administration	4 mai, 28 septembre et 9 décembre 1999
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	146 821
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par le comité de direction (1)	50 000
Point de départ d'exercice des 1ères options	19 mars 2004
Date d'expiration des dernières options	19 mars 2009
Prix de souscription	4.45, 3.42 et 4.02 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	Aucune
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	11 600

(1) quatre membres concernés

BSPCE consentis aux salariés

Date d'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Dates des conseils d'administration	17 janvier 2005	25 octobre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	58 750	90 000
Dt pouvant être souscrites par comité de direction	35 000 (1)	28 000 (2)
Point de départ d'exercice des 1ères options	17 janvier 2008	25 octobre 2007
Date d'expiration des dernières options	17 janvier 2010	25 octobre 2012
Prix de souscription	1.98 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	3500	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	40 250	83 000

(1) deux membres concernés (2) quatre membres concernés

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan BSA		Plan BSPCE	
	7/10/2004	30/03/2007	7/10/2004	30/03/2007
Volatilité attendue	50 %	53%	60 %	58 %
Taux sans risque appliqué	2,8 %	2,8%	3 %	3 %
Taux de distribution	0 %	0%	0 %	0 %

La charge comptabilisée sur la période au titre de ces plans est de -71 k€ (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées), contre + 9 k€ au 30 septembre 2007.

27. Objectifs et politiques de gestion des risques de marché

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2007	30/09/2008
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0.70117	0.6992
Cours moyen	0.75	0.6600

Risques et litiges

Risques de change

Le groupe réalise toute sa facturation en euros, à l'exception de la filiale américaine qui libelle ses factures en US dollars. Sur la période, les ventes réalisées en dollar représentent 22% du chiffre d'affaires total.

La société n'a pas formalisé une stratégie de couverture du risque de change, mais couvre ponctuellement des ventes significatives en dollar par le biais de ventes à terme de devises.

POSITIONS AU 30 SEPTEMBRE 2008	Milliers de Dollars
Actifs	1.471
Passifs	185
Position nette dans la devise	1.286
Taux de change de clôture	0,6992
Position nette en €	899
Impact d'une variation de change de 10%	90

Au 30 septembre 2008, aucune couverture de change mise en place au cours de la période n'est active.

Risques de taux

Les prêts bancaires présentés au passif du bilan correspondent à un contrat de crédit-bail sur un véhicule et des prêts pour financement de matériel sur lesquels il n'y a aucun risque de taux.

Risques de liquidité

En raison des disponibilités du groupe, la société ne présente pas un risque de liquidité significatif.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, le groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis à vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

Gestion du capital

L'objectif principal d'Alpha Mos en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter et pérenniser son activité avec ses clients et ses relations avec ses salariés, et maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster son capital, le Groupe a par le passé et pourra pour le futur procéder à des augmentations de capital.

28. Evénements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice et de nature à avoir une incidence sur ces comptes n'est à signaler.

ALPHA MOS S.A. – COMPTES SOCIAUX

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

Actif	30/09/2008	30/09/2007
	Net K€	Net K€
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles (note II-1)	163	163
Immobilisations corporelles (note II-2)	207	195
Immobilisations financières (note II-3)	843	313
Total I	1.213	671
Actif circulant		
Stocks et encours (note II-4)	602	515
Clients et comptes rattachés (notes II-5 & II-8)	1.485	1372
Autres créances (note II-6) et comptes de régularisation	997	665
Valeurs mobilières de placement (note II-7)	2.378	2876
Disponibilités	272	443
Total II	5.734	5.871
TOTAL DE L'ACTIF	6.947	6.542

ALPHA MOS S.A. – COMPTES SOCIAUX

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

Passif	30/09/2008	30/09/2007
	K€	K€
Capitaux propres		
Capital (note II-9)	671	670
Primes	10.998	10.995
Réserves et Résultat *	- 6.365	- 6.393
Provisions réglementées	3	-
Capitaux propres (note II-10)	5.307	5.272
Autres fonds propres (note II-11)	43	103
Provisions pour risques et charges (note II-8)	67	148
Dettes		
Emprunts et dettes financières (note II-13)	23	4
Fournisseurs et comptes rattachés (note II-13)	527	397
Autres dettes (note II-13) et comptes de régularisation	980	618
Total dettes	1.530	1.019
TOTAL DU PASSIF	6.947	6.542
<i>* Dont Résultat de l'exercice</i>	<i>28</i>	<i>- 490</i>

ALPHA MOS S.A. – COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

	30/09/2008	30/09/2007
	K€	K€
Chiffre d'affaires (note II-15)	5.081	3.923
Autres produits d'exploitation (note II-16)	281	138
Total produits d'exploitation	5.362	4.061
Achats consommés	-1.935	-1.444
Charges de personnel	-2.038	-1.793
Autres charges d'exploitation	-1.198	-820
Impôts et taxes	-111	-109
Dotations aux amortissements et provisions	-128	-254
Résultat d'exploitation	-48	-359
Produits financiers	162	130
Charges financières	-141	-250
Résultat financier (note II-22)	21	-120
Résultat courant	-27	-479
Produits et charges exceptionnelles (note II-23)	-1	-32
Impôt sur les bénéfices	56	21
Résultat net	28	-490

ALPHA MOS S.A. – COMPTES SOCIAUX

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

(Montants exprimés en milliers d'Euros, sauf mentions expresses)

I. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce (article 9 et 11) et du décret n°83-1020 du 29/11/1983.

Les comptes annuels présentés concernent la période de douze mois du 1/10/2007 au 30/09/2008, date de clôture d'Alpha Mos France.

1. Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des comptes sociaux en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Aucune dérogation aux principes comptables de base n'a été appliquée.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. Faits significatifs

Le Groupe Alpha Mos a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée à Sault les Chartreux (dpt 91) et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires. Cette acquisition permet au groupe Alpha Mos d'élargir ses domaines d'application sur le marché de l'analyse des odeurs ; elle s'est effectuée dans les conditions suivantes :

Prix d'acquisition	440 k€
Clause d'ajustement situation nette	- 98 k€
Honoraires d'acquisition	+55 k€
Droits d'enregistrement	+ 21 k€
Total	418 k€

4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs,...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

5. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice duquel ils sont constatés.

6. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur 10 ans dès que leur validation est effective. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes et durées d'amortissements suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel industriel	linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	linéaire	10 ans

8. Titres de participation des filiales

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe. Elle est principalement déterminée sur la base de la quote-part de situation nette à l'exception des deux premières années d'acquisition où elle sera assimilée à la valeur d'acquisition des titres.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

9. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et / ou ligne à ligne pour les valeurs les plus substantielles, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

10. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée après analyse individuelle de la recouvrabilité des dites créances.

11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à la valeur d'achat. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

12. Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

L'engagement de la société au 30 septembre 2008 n'est pas significatif compte tenu du peu d'ancienneté du personnel et de l'âge moyen des effectifs concernés ; ainsi aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée au 30 septembre 2008. A titre indicatif, l'évaluation de cette provision au 30 septembre 2008 s'élève à 23 k€. Cette évaluation est réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,5 %,
- Taux de progression des salaires : 4 % pour les cadres et 3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TH-TF 2000-2002

13. Provisions pour risques et charges

En accord avec la réglementation 00-06 du CRC, une provision est enregistrée lorsque Alpha Mos a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut-être réalisée avec une précision suffisante, résultat d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

14. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

15. Crédit d'impôt recherche

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et conformément à la réglementation en vigueur, le crédit d'impôt Recherche est comptabilisé en totalité sur le volume des dépenses de recherche et développement de la période.

Avant le 1er janvier 2008, et conformément à la loi de finance pour 2004, le crédit d'impôt Recherche était comptabilisé pour une partie sur l'accroissement des dépenses de recherche et développement par rapport à l'exercice civil antérieur et pour une autre partie sur le volume des dépenses de recherche et développement de l'exercice civil.

Avant le 1er janvier 2004, le crédit d'impôt recherche n'était comptabilisé que sur l'accroissement des dépenses de recherche et développement constaté par rapport à l'exercice civil précédent.

16. Conversion des créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change à la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque de change est constituée à hauteur des pertes de change latentes.

II. COMPLÉMENTS D'INFORMATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles	30/09/2007	Acquisitions de la période	Cessions de la période	30/09/2008
Valeurs brutes				
Frais R&D	99	-	-	99
Brevets	219	-	-	219
Brevets en cours de validation	49	15	-	64
Logiciels	65	8	-	73
Site Internet	17	-	17	-
Total	449	23	17	455
Amortissements incorporels	30/09/2007	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2008
Amortissements des frais de R&D	99	-	-	99
Amortissement des brevets	105	21	-	126
Amortissement logiciels	65	2	-	67
Amortissement site Internet	17	-	17	-
Total	286	23	17	292
<u>Valeur nette</u>	<u>163</u>			<u>163</u>

2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	30/09/2007	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2008
Valeurs brutes				
Installations générales	97	-	-	97
Installations techniques, matériel et Outillage	650	32	-	682
Matériel de bureau et informatique	178	40	-	218
Mobilier de bureau	26	6	-	32
Total	951	78	-	1.029

Amortissements corporels	30/09/2007	Augmentations de la période	Cessions de la période	30/09/2008
Amortissements installations générales	53	7	-	60
Amortissements matériel et outillage	526	41	-	567
Amortissements matériel de bureau et informatique	163	14	-	177
Amortissements mobilier de bureau	14	4	-	18
Total	756	66	-	822
Valeur nette	<u>195</u>			<u>207</u>

3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2007	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2008
Valeurs brutes				
Titres de filiales et participations	2.072	418	-	2.490
Actions propres	272	106	-	378
Dépôts et cautionnements	16	2	-	18
Prêt construction	25	4	-	29
Total	2.385	530	-	2.915
Provisions sur immobilisations financières	30/09/2007	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2008
Provisions sur titres	2.072	-	-	2.072
Provision sur actions propres	-	-	-	-
Total	2.072	-	-	2.072
<u>Valeur nette</u>	<u>313</u>			<u>843</u>

Le détail des titres et participations figure dans le tableau récapitulatif présenté en note 30 ci-après.

La provision concerne les titres de la filiale Alpha Mos America et a été établie compte tenu de sa situation nette au 30 septembre 2008.

4. Stocks et encours

	30/09/2008	30/09/2007
Matières premières	731	624
Produits finis	73	78
Valeur brute	804	702
Provision pour dépréciation :		
Matières premières	129	121
Produits finis	73	66
Total provision	202	187
Valeur nette	<u>602</u>	<u>515</u>

5. Echéance des créances à la clôture de l'exercice

Créances :	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Dépôts et cautionnements	18		18
Prêt construction	29		29
Actions propres	378		378
Total	425		425
De l'actif circulant			
Clients douteux	270		270
Clients et comptes rattachés	1.443	1.443	
Autres créances	1.313	381	932
Total	3.026	1.824	1.202
Total général	3.451	1.824	1.627

6. Autres créances

	30/09/2008	30/09/2007
Impôt société	152	96
Personnel - acomptes	14	6
TVA et autres impôts	62	55
Comptes courants filiales	819	606
Fournisseurs – acomptes sur commandes	23	8
Etat, subvention à recevoir	96	52
Charges constatées d'avances	77	58
Ecart de conversion actif	64	97
Autres	6	15
Valeur brute	1.313	993
Provision comptes courants filiales	- 316	-328
Valeur nette	997	665

7. Valeurs mobilières de placement

La valeur d'acquisition des valeurs mobilières de placement est de 2.293 k€ au 30 septembre 2008. Ces valeurs sont essentiellement constituées de SICAV monétaires souscrites auprès d'établissements bancaires français et de produits de trésorerie structurés à capital garanti à l'échéance. La moins-value latente qu'elles portent s'élevait à la clôture à -18 k€.

Une autre partie de ces valeurs mobilières de placement est composée des produits des teneurs de marché pour 85 k€.

8. Etat des provisions

Provisions	30/09/2007	Dotations de la période	Reprises de la période		30/09/2008
			Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	-	3	-	-	3
Provisions pour dépréciation des créances clients, y.c Groupe.	220	24	-	16	228
Provisions pour dépréciation des autres créances rattachées à des participations	328	-	-	12	316
Provision pour dépréciation des stocks	187	15	-	-	202
Provisions pour risques	51	-	-	48	3
Provisions pour pertes de change	97(*)	-	-	33	64 (*)
Provision sur immobilisations financières	2.072	-	-	-	2.072
Total	2.955	42	-	109	2.888
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		39	-	64	
- financières		-	-	45	
- exceptionnelles		3	-	-	

(*) : Provisions sur écart de conversion actif

9. Composition du capital social

Au 30 septembre 2008, le capital social était composé de 3 353 312 titres d'une valeur nominale de 0.2 €.

catégories de titres	Valeur nominale	nombre de titres			
		au début d'exercice	créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	en fin d'exercice (*)
actions	0.2 €	3 351 812	1 500	0	3 353 312

(*) : dont titres autodétenus : 132 701 contre 103 535 sur l'exercice précédent

10. Variation des capitaux propres

	Capital Actions ordinaires	Réserves et Résultat non distribué	Total
Au 30 septembre 2006	666	5.017	5.682
Augmentation de capital	4		4
Prime d'émission		75	75
Résultat net		-490	-490
Au 30 septembre 2007	670	4.602	5.272
Augmentation de capital	1		1
Prime d'émission		3	3
Provisions réglementées		3	3
Résultat net		28	28
Au 30 septembre 2008	671	4.636	5.307

11. Autres fonds propres

	30/09/2008	30/09/2007
Avances conditionnées	43	103

Les avances conditionnées au 30 septembre 2008 sont constituées exclusivement d'avances de l'Anvar. Il s'agit d'avances remboursables ne portant pas intérêts.

Les soldes dus au 30 septembre 2008 sont conformes aux engagements contractuels.

12. Déficits fiscaux

Après prise en compte des déficits de la période 2007/2008, la société bénéficie de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs. Les montants de ces déficits sont les suivants :

Déficits fiscaux ordinaires 2.987 K€

13. Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant	Moins d'1	1 an à 5	+ 5
	brut	an	ans	ans
Avances conditionnées	43	43	-	-
Comptes courants	23	23	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	527	527	-	-
Autres dettes	779	679	100	-
Produits constatés d'avance	201	201	-	-
Total dettes	1.573	1.473	100	-

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes fiscales et sociales.

14. Passifs éventuels

- Procès en cours :

Deux procès concernant des litiges étaient en cours de procédure à la dernière date de clôture.

Un premier litige portant sur une propriété intellectuelle a été jugé par la Cour d'appel ; la partie adverse déboutée pour la totalité de sa demande s'était pourvue en cassation. En date du 12 février 2008, une déclaration de désistement du demandeur au pourvoi a été constatée par la Cour de Cassation.

Un deuxième litige portant sur l'utilisation d'une photographie fait suite à une action en référé demandée dans le courant du premier semestre 2006 ; cette affaire se clôture par le règlement sur la période de dommages et intérêts qui s'élève à 3 k€.

- Contrôle fiscal :

Un contrôle fiscal était en cours à la date de clôture ; un courrier du 28 novembre 2008 des impôts confirme que la société ne fait l'objet d'aucun redressement.

- Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2008 s'élève à 1.472 heures dont 70 heures consommés.

15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :	30/09/2008	30/09/2007
Ventes d'instruments et consommables	4.322	3.335
Prestations d'ingénierie et de services	715	545
Autres	44	43
Total	5.081	3.923

16. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation correspondent au détail suivant :

	30/09/2008	30/09/2007
- Production stockée	-5	-25
- Production immobilisée	14	48
- Subventions d'exploitation	169	86
- Reprise provision et transferts de charges	103	29
Total	281	138

17. Frais de recherche et développement

Le montant global des charges directes de R&D, compte non tenu des charges administratives indirectes induites, enregistrées au cours de la période s'élève à 511 k€.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

18. Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent au détail suivant :

	30/09/2008	30/09/2007
- Prestation étude ou maintenance	2	15
- Subventions	96	52
- Divers	2	
Total	100	67

19. Charges à payer

Les charges à payer correspondent au détail suivant :

	30/09/2008	30/09/2007
- Achats matières premières	13	75
- Frais généraux	117	75
- Charges de personnel et organismes sociaux	226	158
- Impôts	55	41
- Jetons de présence	22	22
Total	433	371

20. Crédit Impôt Recherche

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé pour un montant de 54 K€

21. Engagements Financiers hors bilan : crédit bail

Crédit-bail

	Valeur d'origine HT.	Redevances restant à payer H.T.		Total
		Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	
Autres immobilisations corporelles	40	8	6	14
Option de rachat			0.4	0.4

Ventes à terme

Dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change, le groupe utilise des outils de vente de devise à terme.

Au 30 septembre 2008, il ne demeurait aucun instrument de couverture non échu.

Caution reçue et nantissement donné

Afin de garantir le paiement des échéances du prix des parts de la filiale Perichrom, une caution bancaire a été donnée par la banque CIC pour un montant de 300 k€.

En garantie de cette caution bancaire, la banque CIC a pris un nantissement sur un compte à terme en dollars détenu par la société d'un montant équivalent.

22. Résultat financier

Le résultat financier correspond au détail suivant :

	30/09/2008	30/09/2007
<i>Produits :</i>		
Produits nets sur cessions de VMP	9	45
Gains de change	53	30
Intérêts sur placement	55	52
Reprise sur provisions	45	3
Autres	-	-
Total	162	130
<i>Charges :</i>		
Pertes de change	139	80
Dotation aux provisions	-	168
Autres	2	2
Total	141	250
Résultat financier	21	- 120

23. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond au détail suivant :

	30/09/2008	30/09/2007
Produits :		
Régularisation litiges fournisseurs	6	1
Total	6	1
Charges :		
Règlement litige	3	-
Abandon brevet	-	4
Dotation amortissement exceptionnel	3	29
Divers	1	
Total	6	33
Résultat exceptionnel	- 1	- 32

24. Informations concernant les entreprises liées

Il s'agit des filiales de commercialisation établies aux Etats Unis et en Grande Bretagne ainsi que de la société Perichrom acquise depuis le 11 juillet 2008.

	30/09/2008	30/09/2007
Participations	2.490	2.072
Créances rattachées à des participations	280	90
Prêts	538	516
Créances clients et comptes rattachés	333	314
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48	-
Produits financiers	23	9
Reprise sur provisions	12	2
Dettes rattachées des participations	-	-
Charges financières	1	1
Dotation aux provisions	-	92

25. Effectif moyen

	30/09/2008	30/09/2007
Effectif moyen France	38	32
dont cadres	32	20
non cadres	6	12
Total	38	32

26. Rémunérations des organes de direction

La rémunération des membres du Conseil d'administration ne concerne que la rémunération de Président du conseil d'administration.

Elle s'élève comme suit :

	30/09/2008	30/09/2007
Salaires bruts avantages en nature compris	99.992 €	108.153 €

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 a fixé au montant maximal de 24.000 euros les jetons de présence pouvant être versé aux administrateurs pour l'exercice 2007/2008. Pour l'instant, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution de cette somme.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux

27. Titres donnant accès au capital

Bons de souscription d'actions consentis aux membres du conseil d'administration

Date d'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	36 000	60 000
Dont pouvant être souscrites par comité de direction	-	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	7 octobre 2005	25 octobre 2007
Date d'expiration des derniers BSA	6 octobre 2008	24 octobre 2011
Prix de souscription	1.98 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	0	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	9 000	60 000

Options de souscription d'actions consenties aux salariés

Date d'assemblée	19 mars 1999
Dates des conseils d'administration	4 mai, 28 septembre et 9 décembre 1999
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	146 821
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par le comité de direction (1)	50 000
Point de départ d'exercice des 1ères options	19 mars 2004
Date d'expiration des dernières options	19 mars 2009
Prix de souscription	4.45, 3.42 et 4.02 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	aucune
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	11 600

(1) quatre membres concernés

BSPCE consentis aux salariés

Date d'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Dates des conseils d'administration	17 janvier 2005	25 octobre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	58 750	90 000
Dt pouvant être souscrites par comité de direction	35 000 (1)	28 000 (2)
Point de départ d'exercice des lères options	17 janvier 2008	25 octobre 2007
Date d'expiration des dernières options	17 janvier 2010	25 octobre 2012
Prix de souscription	1.98 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	3 500	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	40 250	83 000

(1) deux membres concernés (2) quatre membres concernés

28. Analyse des risques

Cf § III-27 des annexes aux comptes consolidés.

29. Evénements postérieurs

Aucun événement caractéristique postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler

30. Liste des filiales et participations

L'ensemble de ces filiales est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe.

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Observations
RENSEIGNEMENTS DETAILLES									
Alpha Mos America Inc	2 115 k US \$	- 2 454 k US \$	100 %	2 072 k€	0 k€	538 k€	1.884k US \$	1 k US \$	
Alpha Mos UK Ltd	N/S	- 63 k £	100 %	N/S	0	80 k€	0	0	En Sommeil
Périchrom SARL	191 k€	- 213 k€	100 %	414 k€	414 k€	201 k€	712 k€	- 278 k€	Exercice de 9 mois
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX									
Filiales étrangères (k€)	2 072	-1.794		2 072	0	618	1 243	1	
Filiales françaises (k€)	191	- 213 k€	100 %	414 k€	414 k€	201 k€	712 k€	- 278 k€	

EXCO D'AGRAIN ET ASSOCIES
110, avenue de Lespinet
31400 Toulouse
S.A. au capital de € 208.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2008

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Les notes 6, 8 et 9 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe décrivent respectivement les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des brevets immobilisés par votre société, des titres de participation ainsi que les stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs d'usage des brevets et des titres de participation ainsi qu'aux valeurs de réalisation des stocks, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

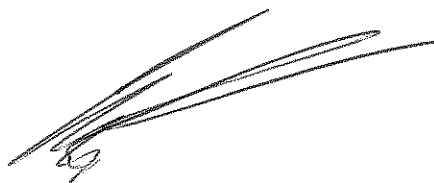
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Toulouse, le 30 janvier 2009

Les Commissaires aux Comptes

EXCO D'AGRAIN ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Pierre d'Agrain



Jérôme Guirauden

EXCO D'AGRAIN ET ASSOCIES
110, avenue de Lespinet
31400 Toulouse
S.A. au capital de € 208.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2008

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec M. Jean-Christophe Mifsud

a. Nature et objet

Votre société a conclu le 1^{er} mai 2003 une convention de retraite complémentaire « Axe 3 Plus » en vertu des dispositions de l'article 83 du Code général des impôts, avec la compagnie AXA, Alpha Assurances Vie, au taux de 6 % sur la tranche A et 6 % sur la tranche B.

Modalités

Le montant versé à ce titre sur l'exercice s'élève à € 6.475.

b. Nature et objet

Depuis le 1^{er} novembre 1993, votre société a souscrit auprès du GAN Vie une garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

Modalités

Le montant des primes versées sur l'exercice est de € 2.590.

c. Nature et objet

Depuis le 1^{er} février 1994, votre société a souscrit au profit de son président une garantie « décès, invalidité, arrêt de travail » auprès de la compagnie d'assurances Alpha Assurances Vie, au taux de 3,53 % sur la tranche A et de 4,60 % sur la tranche B.

Modalités

A ce titre, les primes versées sur l'exercice s'élèvent à la somme de € 4.613.

d. Nature et objet

Votre société a souscrit, au cours de l'exercice 1996-1997, un contrat d'assurance vie auprès de la compagnie d'assurances Alpha Assurances Vie, au profit de M. Jean-Christophe Mifsud.

Modalités

Le montant versé à ce titre sur l'exercice s'élève à € 2.944.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

2.1 Avec M. Jonathan Lapin, administrateur

Nature et objet

Votre société a recours aux services de M. Jonathan Lapin dans le cadre de ses relations avec le fournisseur ASI.

Modalités

Les montants comptabilisés en charges à ce titre sur l'exercice s'élèvent à € 7.416,58 hors taxes.

2.2 Avec M. Pascal Gendrot, administrateur

Nature et objet

Votre société a eu recours aux services de M. Pascal Gendrot dans le cadre d'une réflexion sur sa stratégie et pour l'étude de dossiers.

Modalités

Les montants comptabilisés en charges à ce titre sur l'exercice s'élèvent à € 1.250 hors taxes.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, les conventions et engagements ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Toulouse, le 30 janvier 2009

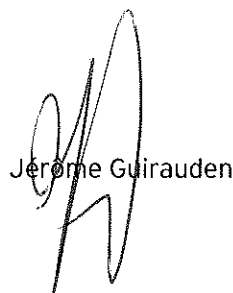
Les Commissaires aux Comptes

EXCO D'AGRAIN ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Pierre d'Agrain



Jérôme Guirauden



**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
20 MARS 2009
10 H 00**

ALPHA M.O.S.

S.A. au capital de 670 662,40 €
Siège Social : 20, avenue Didier Daurat
31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE B 389 274 846

Rapport du conseil d'administration sur la
gestion de la société et sur la gestion du
groupe.

(Article L.225-100 al 2 du Code de commerce)

(Article L.232.1 - II du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société ALPHA M.O.S., mais aussi du groupe ALPHA M.O.S., et ce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Avec les comptes annuels, nous vous présentons les comptes consolidés.

Préliminairement, nous vous précisons que :

- Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été mis en ligne sur la partie institutionnelle de notre site et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur.

- Lors de l'Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.
- Le suivi comptable de la société ALPHA M.O.S., et les comptes consolidés du Groupe, est assuré par le cabinet comptable IF CONSEIL, représenté par Madame Isabelle FALIPOU.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

□
□□

1. Comparabilité des comptes.

Les comptes des exercices 2006/2007 et 2007/2008 sont comparables, aucune modification dans les méthodes d'évaluation ou d'enregistrement n'étant intervenue.

L'annexe des comptes détaille les principes et méthodes comptables retenues pour l'élaboration de ces comptes.

La société PERICHROM a été acquise le 11 juillet 2008.

Elle a été consolidée dans les comptes du groupe ALPHA M.O.S. à partir de cette date.

L'incidence de cette opération sur les comptes de résultat du groupe pour l'exercice 2007/2008 est peu significative ; en effet, il convient de signaler une augmentation du chiffre d'affaires de 144 k€ et une baisse du résultat opérationnel de 23 k€.

2. Activités et résultats du Groupe ALPHA M.O.S. et de la société.

2.1 Filiales et participations en France et à l'étranger à la clôture de l'exercice.

La société ALPHA M.O.S. a pris une participation nouvelle au cours de l'exercice écoulé dans la société PERICHROM.

Cette société a fait l'objet d'une acquisition totale, suivant actes du 11 juillet 2008, pour un prix de 440 K€ autofinancé par la société ALPHA M.O.S. Le fondateur continue à accompagner de son expertise la société.

La société PERICHROM a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires d'1 M€ et un résultat net équilibré. Elle développe et vend des instruments d'analyse chimique dédiés à l'environnement, la pétrochimie et à l'agro-alimentaire.

Elle a pour vocation la conception, la fabrication et la vente d'instrumentation scientifique et plus précisément de chromatographes en phase gazeuse et de ses périphériques.

Elle a développé toute une gamme d'appareils (Passeurs d'échantillons adaptables sur tout chromatographe, logiciel de chromatographie pour l'acquisition et le traitement des chromatogrammes, passeurs Headspace statique et système dynamique...)

Ces instruments servent aussi bien les laboratoires que les analyses en ligne (distillation, fermentation) et les contrôles de procédés. La société PERICHROM effectue une large majorité de ses ventes en France et assure aussi le service après vente de ses instruments.

Des synergies importantes avec la société ALPHA M.O.S., aussi bien technologiques que commerciales ont été identifiées et seront développées dès le prochain exercice fiscal.

Au niveau technique, la société PERICHROM possède des technologies complémentaires à celles d'ALPHA M.O.S. Celles-ci permettront de renforcer le portefeuille et la position d'ALPHA M.O.S. dans des marchés comme l'environnement ou l'agroalimentaire notamment par une mesure améliorée en termes de sensibilité des composés souffrés. Ces technologies permettront aussi d'accélérer l'avancée vers le contrôle en ligne des arômes et des saveurs de la société ALPHA M.O.S.

Au niveau commercial, la société ALPHA M.O.S. va rapidement informer et former sa force commerciale directe et indirecte aux produits de PERICHROM ce qui permettra une distribution beaucoup plus large de ces instruments à structure équivalente.

Dans un deuxième temps, l'intégration des technologies PERICHROM dans les instruments ALPHA M.O.S. contribuera à renforcer la position de leader d'ALPHA M.O.S. dans le domaine de la mesure des odeurs.

Le tableau des filiales et participations de la Société ALPHA M.O.S. au 30 septembre 2008 figure en annexe du bilan.

Il est précisé dans celui-ci que, sur l'exercice concerné, la société ALPHA M.O.S. détient des participations dans les filiales suivantes contrôlée comme suit :

- 100 % du capital social de la société ALPHA M.O.S. UK (LTD),
- 100 % du capital social de la société ALPHA M.O.S. AMERICA (INC),

- 100 % du capital social de la société PERICHROM (EURL).

L'activité de ces filiales est précisée dans chacun des points ci-après.

2.2 Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice.

Les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

- L'exercice 2007/2008 a vu la croissance de son chiffre d'affaires reprendre après la baisse constatée lors de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 5 667 k€ en hausse de 34 % par rapport à l'exercice précédent,

- Le taux de marge brute s'est dégradé pour atteindre 64 % contre 66 % au cours de l'exercice précédent,
- Malgré la croissance du chiffre d'affaire, le double impact de l'augmentation des charges externes et de l'effritement du taux de marge brute se traduit par un résultat opérationnel toujours négatif s'établissant à -99 k€ contre une perte de 414 k€ en 2006/2007,
- La situation bilantielle demeure cependant saine avec une trésorerie globale à la clôture de près de 3 M€ qui se décompose comme suit:

	€ k
Trésorerie et équivalents	660
Placements à court terme	545
Placements sur produits structurés à capitaux garantis	1775

- L'endettement financier n'est pas significatif.

Le compte de résultat consolidé du groupe se présente comme suit au 30 septembre 2008 :

	30/09/2008	30/09/2007
	K€	K€
Produits des activités ordinaires	5.667	4.243
Autres produits des activités courantes	294	124
Variation stock de produits finis et production immobilisée	19	27
Achats consommés	-2.056	-1.460
Charges de personnel	-2.457	-2.012
Autres charges externes	-1.319	-944
Impôts et taxes	-115	-109
Dotations aux amortissements	-107	-99
Variation des provisions	-26	-157
Résultat opérationnel courant	-100	-387
Autres produits et charges opérationnels	1	-27

Résultat opérationnel	-99	-414
Résultat financier	-4	-52
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	-103	-466
Impôt sur les bénéfices	-1	-6
Résultat net de l'ensemble consolidé	-104	-472
Parts revenant aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat net part du groupe	-104	-472
<i>Résultat par action en euros</i>	<i>-0,031</i>	<i>-0,145</i>
<i>Résultat dilué par action en euros</i>	<i>-0,030</i>	<i>-0,142</i>

Les filiales consolidées sont la filiale française PERICHROM, les filiales de distribution américaine et anglaise, intégralement détenues par ALPHA M.O.S. SA,

La filiale anglaise ALPHA M.O.S. UK, en sommeil, est dépourvue d'activité, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France,

2.3 Activité et résultats de la société ALPHA M.O.S.

Le compte de résultat de la société se présente comme suit au 30 septembre 2008 :

	30/09/2008	30/09/2007
	K€	K€
Chiffre d'affaires	5.081	3.923
Autres produits d'exploitation	281	138
Total produits d'exploitation	5.362	4.061
Achats consommés	-1.935	-1.444
Charges de personnel	-2.038	-1.793
Autres charges d'exploitation	-1.198	-820
Impôts et taxes	-111	-109
Dotations aux amortissements et provisions	-128	-254
Résultat d'exploitation	-48	-359
Produits financiers	162	130
Charges financières	-141	-250
Résultat financier	21	-120
Résultat courant	-27	-479
Produits et charges exceptionnelles	-1	-32
Impôt sur les bénéfices	56	21

Résultat net	28	-490
---------------------	-----------	-------------

Nous portons à votre connaissance les précisions ci-après :

- Les pertes des filiales sont entièrement provisionnées en résultat financier par la société mère,
- Les comptes individuels reflètent en conséquence pour l'essentiel les tendances relevées dans les comptes consolidés.

3. Activités en matière de recherche et de développement et investissement.

Les efforts en matière de Recherche et de Développement se sont poursuivis avec intensité au cours de l'exercice écoulé, atteignant un total de dépenses directes (hors frais de structure induits) de 511 k€ (contre 502 k€ pour l'exercice précédent).

Cet exercice il n'a été procédé à aucun dépôt de brevet ou autre droit de droit de propriété intellectuelle et industrielle.

4. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Aucune remarque spécifique n'est à porter à la connaissance des actionnaires à cet effet tant concernant notre société que ses filiales.

Hormis les risques clairement identifiés et présentés à l'article 16 ci-après, il n'existe pas dans l'évolution des affaires de la société ALPHA M.O.S, de points spécifiques à signaler hors les difficultés conjoncturelles nationales et internationales nées à la fin de l'année 2008.

5. Stratégie et tendances - Evolution prévisible de la situation de la société et du groupe et Perspectives d'avenir.

L'exercice 2007/2008 a permis le Groupe de renouer avec un niveau de croissance élevé.

L'objectif, pour l'exercice 2008/2009, est de maintenir ce cap, de réussir l'intégration de la société PERICHROM, et de chercher de nouveaux relais de ventes dans les domaines de l'environnement et des applications militaires.

Le Groupe entend tout faire pour protéger ses marges dans un contexte concurrentiel pour tirer profit des nombreuses embauches de cadres expérimentés réalisées en 2008.

Géographiquement, les marchés à fort potentiel technologique en Chine, en Inde et au Japon demeureront prioritaires pour le Groupe.

La création prochaine de la filiale japonaise, dirigée par le directeur commercial du business unit de notre distributeur originel devrait très fortement améliorer le développement stratégique de la société ALPHA M.O.S.

Si ces objectifs ont présidé à l'élaboration du budget, leur atteinte reste largement dépendante des conditions de marché sur lesquelles l'emprise de la société est limitée, et notamment les politiques d'investissements des sociétés clientes, de la politique de crédit des banques centrales et de l'évolution des principales devises par rapport à l'euro.

6. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice.

Aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise et du groupe n'est intervenue ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

7. Affectation du résultat de l'exercice.

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée des Actionnaires d'affecter la perte du Groupe de l'exercice clos le 30 septembre 2008 s'élevant à 104 394 € au compte « Report à nouveau ».

De même, le Conseil d'Administration propose cette même assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice de la société, se montant à 28 212 €, intégralement au compte « Report à Nouveau ».

8. Dépenses ou charges non déductibles fiscalement.

Le Conseil demande à l'assemblée d'approuver le montant des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Celles-ci ont été supportées pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 et dont le montant s'élève à 4 262 €.

9. Dividendes distribués au cours des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), le Conseil d'Administration précise qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

10. Conventions visées par l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous demandons de prendre acte des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce poursuivies ou conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de celles-ci et les a décrites dans son rapport spécial.

Il vous est proposé d'approuver lesdites conventions.

Suivant ses déclarations retranscrites dans son rapport, votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial et dont vous entendrez lecture.

De même, nous vous demandons de prendre acte des conventions normales conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous soumettons, comme prévu par l'article L.225-40 alinéa 4 du Code de Commerce, les conventions les unes après les autres, précisions étant apportées :

- Dans le respect du formalisme d'approbation des conventions visées aux articles L.225-38 du Code de Commerce, l'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, conformément à l'article L.225-40 al. 4 du Code de Commerce ;
- Si vous approuvez une convention, celle-ci produira ses effets à l'égard des tiers. Sauf si elle est annulée pour fraude ;
- Si vous désapprouvez une convention, celle-ci produit quand même ses effets à l'égard des tiers sauf, là encore, si elle est annulée pour fraude. Mais, conformément à l'article L 225-41 alinéa 2 du Code de Commerce, même en l'absence de fraude, les conséquences préjudiciables à la société de cette convention pourront être mises à la charge du dirigeant concerné.

11. Informations relatives au capital social.

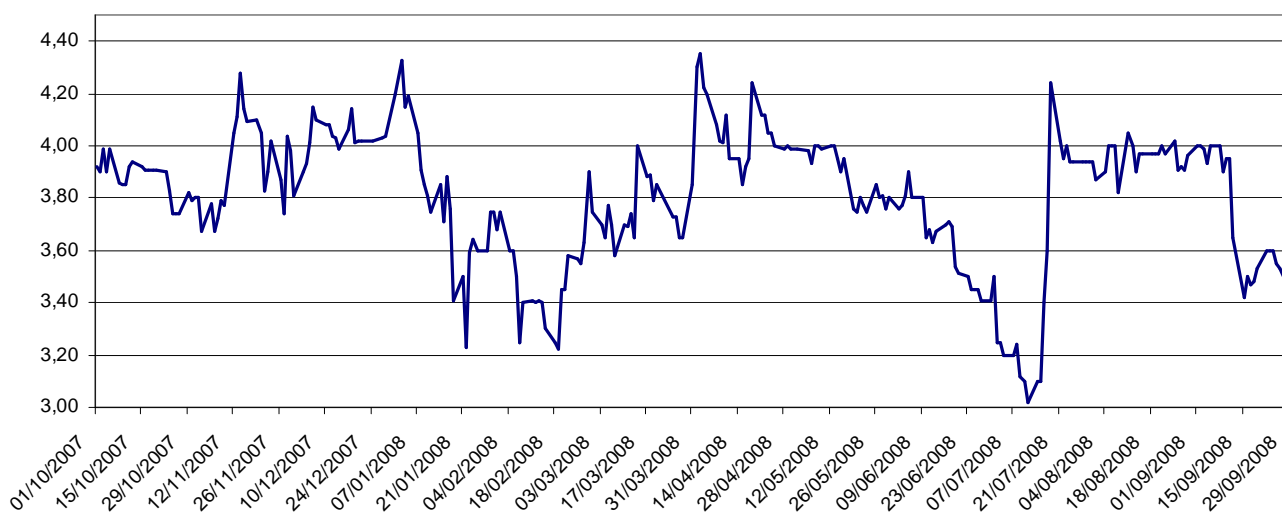
Le capital de la société ressort au 30 septembre 2008 à 670 662,40 € divisé en 3 353 312 actions ordinaires de 0,2 € de valeur nominale.

A notre connaissance, il n'existe aucun accord ou pacte conclu entre les actionnaires.

11.1 Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice 2007/2008, l'évolution du cours de l'action de la Société ALPHA M.O.S. se présente de la manière suivante :

Evolution du cours du titre octobre 2007 à Septembre 2008



11.2 Rappel sur le droit de vote et le nombre de droits.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.

A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'il représente, est attribué :

- A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire,
- Aux actions nominatives attribuées à chacun des actionnaires en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserve, bénéfice ou prime d'émission à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transféré en propriété.

Le délai de deux (2) ans n'est pas interrompu par tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

11.3 Rappel sur la détention d'actions et le franchissement de seuil.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui aurait possédé, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant deux (2) % du capital ou des droits de vote de la société ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de cinq (5) %, devra notifier à la société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital détenue devient inférieure à l'un de ces seuils prévus par l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les participations au capital ou aux droits de vote excédant le seuil donnant droit à déclaration seront privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément deux (2) % au moins du capital ou des droits de vote de la société.

11.4 Identité des principaux actionnaires de la société à la clôture de l'exercice social.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième (20^{ème}), du dixième (10^{ème}), du cinquième (5^{ème}), du tiers (1/3) ou des deux tiers (2/3) du capital social ou des droits de vote :

	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	SA OPTIGESTION	-
5 à 10 %	-	M. & Mme Hervé de KERHOR
10 à 15 %	M. & Mme Hervé de KERHOR	
10 à 15 %	SARL LH	SARL LH
15 à 20 %	-	-
20 à 25 %	-	-
25 à 33 1/3 %	M. Jean-Christophe MIFSUD	-
33 1/3 à 50 %	-	M. Jean-Christophe MIFSUD
50 à 66 2/3 %	-	-
de 66 2/3 % à 90 %	-	-
de 90 % à 95 %	-	-
Plus de 95 %	-	-

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de la société, plus de cinq (5) % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

11.5 Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la détention du capital social ou des droits de vote visée ci-dessus.

Au cours de l'exercice :

- Le 19 novembre 2008, la SARL LH a informé la société ALPHA M.O.S. d'avoir franchi le seuil des dix (10) % du capital,
- Le 5 août 2008, Monsieur et Madame de KERHOR ont informé la société ALPHA M.O.S. d'avoir franchi le seuil des dix (10)% du capital,
- Le 1^{er} avril 2008, Monsieur et Madame de KERHOR ont informé la société ALPHA M.O.S. d'avoir franchi le seuil des deux (2)% du capital.

11.6 Augmentation de capital.

Le conseil d'administration du 12 septembre 2008 agissant dans le cadre des pouvoirs lui ayant été conférés par l'assemblée générale du 7 octobre 2004 a constaté une augmentation de capital de 300 € par émission de 1 500 actions d'une valeur nominale de 0,2 €.

Cette augmentation de capital résulte de l'exercice de BSPCE effectué par plusieurs salariés au cours de l'exercice.

Le capital social est fixé à la somme 670 662.40 €. Il est divisé en 3 353 312 actions de 0.2 € de nominal chacune.

11.7 Conformément à l'article L.225-192.2 du Code de commerce, Délégations en-cours de validité relatives aux augmentations de capital accordées par l'Assemblée Générale au conseil d'administration.

Les différentes assemblées générales ont donné délégation au conseil d'administration pour procéder aux augmentations de capital résultant de l'exercice des BSA et BSPCE autorisé par ces Assemblées Générales.

Les délégations du conseil au 30/09/2008 correspondent au solde d'actions restant à souscrire à cette date dans chacun de ces plans dont la liste est détaillée ci-après.

Bons de souscription d'actions consentis aux membres du conseil d'administration.

Date d'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	36 000	60 000
Dont pouvant être souscrites par les membres Du Comité de Direction	-	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	7 octobre 2005	25 octobre 2007
Date d'expiration des derniers BSA	6 octobre 2008	24 octobre 2011
Prix de souscription	1.98 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	0	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	9 000	60 000

Options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Date d'assemblée	19 mars 1999
Dates des conseils d'administration	4 mai, 28 septembre et 9 décembre 1999
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	146 821
Dont pouvant être souscrites par les membres Du Comité de Direction (1)	50 000
Point de départ d'exercice des 1ères options	19 mars 2004
Date d'expiration des dernières options	19 mars 2009
Prix de souscription	4.45, 3.42 et 4.02 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	Aucune
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	11 600

(1) quatre membres concernés

L'assemblée générale du 31 mars 2008 a décidé d'émettre un maximum de 90 000 options de souscription d'actions. Aucune de ces options de souscription d'actions n'a été à ce jour, ni attribuée par le Conseil d'Administration, ni, de surcroît, souscrite.

BSPCE consentis aux salariés.

Date d'assemblée	7 octobre 2004	30 mars 2007
Dates des conseils d'administration	17 janvier 2005	25 octobre 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	58 750	90 000
Dont pouvant être souscrites par les membres Du Comité de Direction	35 000 (2)	28 000 (1)
Point de départ d'exercice des 1ères options	17 janvier 2008	25 octobre 2007
Date d'expiration des dernières options	17 janvier 2010	25 octobre 2012
Prix de souscription	1.98 €	3.91 €
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2008	3500	0
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2008	40 250	83 000

(1) deux membres concernés : (2) quatre membres concernés dont deux ne sont plus salariés de la société.

11.8 Actions d'autocontrôle.

En application de l'article L 225.211 du Code de Commerce, nous vous informons que la société a acquis directement 27 348 titres au cours de l'exercice pour une valeur totale de 106 108,60 euros soit un prix moyen par action de 3,88 euros, qu'elle a affecté à la conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Elle n'en a directement cédé aucun.

Dans le cadre de son mandat d'animation, le teneur du marché de la société a acheté 110 252 titres durant l'année à un prix moyen de 3,80 €, et en a vendu 108 434 à un prix moyen de 3,75 €.

Ainsi :

- La société disposait à la clôture de l'exercice de 132 701 actions d'autocontrôle (3,96% du capital).
- Au 30 septembre 2008, la valeur de marché de ces 132 701 titres s'élevait à 444 548 €.

11.9 Compte rendu des programmes de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

S'agissant du rachat d'actions, il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la société dans la limite de dix (10) % du nombre d'actions composant le capital social de la société, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.

Cette limite légale comprenant les actions auto détenues par la société dans le cadre des précédentes autorisations de rachat d'actions propres.

La loi 2005-842 du 26 juillet 2005 a supprimé la note d'information visée par l'AMF sur les programmes de rachat d'actions.

L'information préalable du public se fait par un descriptif du programme qui doit être publié préalablement à la réalisation du programme.

L'acquisition des actions doit respecter les dispositions édictées par le règlement européen 2273/2003 et par l'AMF, savoir :

- Le rachat d'actions réalisé en vue d'opérations de croissance externe, notamment fusion ou offre publique d'échange,
- Le rachat d'actions effectué dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement et respectant les principes énoncés dans la charte de déontologie de l'AFEI.

Enfin, et conformément à l'article L.225-209 alinéa 7, il convient d'obtenir la possibilité de réduire le capital par voie d'annulation des actions achetées par la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce dans le cadre des autorisations données lors des différentes assemblées générales ordinaires, il convient de pouvoir intervenir sur le marché des actions de la société en vue d'objectifs décrits dans notre plan de rachat d'actions.

L'article 11-6 ci-dessus apporte les précisions sur les actions de la société détenues par la société ALPHA M.O.S. au 30 septembre 2008.

L'assemblée Générale Mixte du 31 mars 2005 a, conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et de son entrée en application au 13 octobre 2004, ainsi que du communiqué de presse de l'AMF du 13 octobre 2004, décidé d'affecter la totalité des actions acquises par la société avant le 13 octobre 2004 dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions propres exclusivement à la conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'assemblée générale du 31 mars 2008 a renouvelé ces autorisations jusqu'au 30 septembre 2009.

11.10 Participation des salariés au capital.

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi BRETON du 26 juillet 2005 et conformément à l'article L.225-129-6 alinéa 2, tous les trois (3) ans, les sociétés anonymes auront l'obligation légale de demander aux actionnaires de leur société de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions détenues par les salariés de la société ou de celle qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de trois (3) % du capital social.

Constatant que le pourcentage d'actions détenu par le personnel salarié au sein de notre capital social au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce est inférieur de trois (3) %, il convient de respecter cette obligation.

En conséquence des dernières opérations sur capital réalisées par notre société, il ne sera pas demandé à l'ensemble des actionnaires de notre société de se prononcer, lors de cette assemblée, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de notre société.

11.11 Option donnant droit à l'achat d'actions existantes.

En application des dispositions de l'article L.225-179 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale du 31 mars 2008 a autorisé, pour une durée de trente huit (38) mois, le Conseil d'Administration à consentir au profit des salariés du groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société ALPHA M.O.S. provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi dans la limite d'un montant nominal global de dix huit mille (€ 18 000) euros correspondant à quatre vingt dix mille (90 000) actions nouvelles de 0, 2 € de nominal.

Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à quatre vingt (80) % de la moyenne des cours des vingt (20) dernières séances de bourse procédant le jour où l'option est consentie.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 30 septembre 2008.

Le personnel de la société et le personnel des sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ne détient dans le capital et au sens de l'article L. 225-102 du Code de Commerce aucune action de la société.

Enfin, l'assemblée générale doit être informée des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé au titre des options d'achat ou de souscription réservées au personnel salarié ou aux dirigeants de la société.

Ces informations sont communiquées dans un rapport spécial ci-après présenté.

11.12 Protection des porteurs de capital donnant accès au capital.

Conformément aux dispositions des articles D.242-11 et D.242-12 du décret N° 2005-112 du 10 février 2005, nous vous précisons qu'aucun ajustement ne doit être réalisé cet exercice pour la protection des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

12. Administration et contrôle de la société.

12.1 Rappel des règles en matière de nomination et de remplacement d'administrateurs de la société ALPHA M.O.S.

La société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration.

La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle d'un administrateur personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussi pourvoir à son remplacement.

Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une (1) action nominative de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si au cours d'un mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années.

L'année étant la période qui sépare deux (2) assemblées générales ordinaires annuelles consécutives.

Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas dans ce cas le bénéfice de celui-ci.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de soixante dix (70) ans ne peut excéder le tiers (1/3) des administrateurs en fonction.

Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

Les administrateurs sont toujours éligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le Conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

12.2 Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux.

Nous vous précisons qu'aucun mandat de membre du conseil d'administration n'est arrivé à expiration.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

Nom du mandataire	Mandat exercé GRPE ALPHA M.O.S.	Nominations (1)	Autres fonctions Hors GROUPE ALPHA M.O.S.
Jean-Christophe MIFSUD	Administrateur Président du CA Directeur Général	31/03/2008	- SARL GOUDOURVILLE Asset Management Gérant
Kléber BEAUVILLAIN	Administrateur	31/03/2008	- SA ESKER V-président du conseil de surveillance - SA LAFAYETTE INTERNATIONAL Membre du conseil de surveillance - SA OREGÉ Président du Conseil de Surveillance - SARL CAPORMAK (ex KB Consulting) Gérant
Bernadette BUYSSCHAERT	Administrateur	31/03/2008	
Patrice BUYSSCHAERT	Administrateur	31/03/2008	
Sandrine BUYSSCHAERT	Administrateur	31/03/2008	
Jonathan LAPIN	Administrateur	31/03/2008	- DIVA DE PROVENCE, Inc (Delaware) Administrateur - HUBBARD LLC, (Delaware) Administrateur
Pascal GENDROT	Administrateur	31/03/2008	- SARL PLUME Gérant majoritaire - SA OREGÉ Président du Directoire - EURL PG Corporate Associé unique et gérant

- (1) Ou renouvellement : Les mandats des sept (7) administrateurs ci-dessus ont été renouvelés, pour une durée de six (6) années, suivant assemblée générale Mixte du 31 mars 2008 et donc jusqu'à l'assemblée générale ayant pour ordre du jour notamment d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

12.3 Mandats et fonctions exercés par chacun des commissaires aux comptes.

Nous vous précisons que concernant les mandats de chacun des commissaires aux comptes de la société ALPHA M.O.S. :

- La société ERNST & YOUNG, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Jérôme GUIRAUDEN a été nommée à cette fonction par l'assemblée générale des actionnaires du 29 mars 2004, pour une durée de six (6) exercices et jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2009.

Nous vous informons du remplacement de Monsieur Jérôme GUIRAUDEN par Monsieur Laurent CHAPOULAUD.

La société AUDITEX, Commissaire aux comptes suppléant, a été nommé à cette fonction par l'assemblée générale des actionnaires du 30 mars 2007, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2009.

- La société EXCO, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Pierre d'AGRAIN a été nommée à cette fonction par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2005, pour une durée de six (6) exercices et jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2010.

Nous vous informons du remplacement de Monsieur Pierre d'AGRAIN par Madame Béatrice GAULIER.

Madame Georgette SEGALA, Commissaire aux comptes suppléant, a été nommée à cette fonction par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2005, pour une durée de six (6) exercices et jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2010.

12.4 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice.

Cette présentation est effectuée par chaque mandataire social, et tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle le mandat est exercé.

Nom du mandataire	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence
Jean-Christophe MIFSUD	147 011 €	-	4 992, 00 €	-
Kléber BEAUVILLAIN	-	-	-	7 500 €
Bernadette BUYSSCHAERT	-	-	-	-
Patrice BUYSSCHAERT	-	-	-	-
Sandrine BUYSSCHAERT	-	-	-	-
Jonathan LAPIN	-	-	-	7 500 €
Pascal GENDROT	-	-	-	7 500 €

Comme visé dans le tableau ci-dessus, seul le Président du Conseil d'Administration a perçu une rémunération.

Pour l'exercice 2007/2008, la rémunération du Président Directeur Général s'est établie comme suit :

- la part fixe s'élève, avantages en nature compris, à 152 003€ bruts dont 4 992,00€ d'avantages en nature,
- le Président du Conseil d'Administration bénéficie en outre de contrats de protection sociale (vie, invalidité, retraite, santé) dont le montant total des primes versées au cours de l'exercice s'élève à 16 622,00€,

Le président peut bénéficier d'une rémunération variable selon des critères définis par le Conseil d'administration du 24 janvier 2006 et actualisés par le Conseil d'administration du 9 mai 2007. Les critères n'ayant pas été atteints, aucune part variable n'a été versée au titre de l'exercice 2007/2008.

Le président pourra bénéficier à partir de l'exercice commençant le 1^{er} octobre 2008 d'une rémunération variable selon des critères définis par le conseil d'administration du 7 octobre 2008.

Elle sera fonction pour une partie sur l'atteinte d'un certain niveau de Résultat Opérationnel Courant et d'autre part sur l'augmentation des Produits des Activités Ordinaires Consolidées.

Bien que ne relevant pas, à proprement parlé d'un élément de rémunération, toute attribution d'option, de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital, à quelque titre que ce soit, entre dans le champs d'application des rémunérations visées par la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008.

Pour autant, celles-ci sont précisément détaillées dans le rapport spécial expressément visé à l'article L.228-184 du Code de commerce ; elles ne font pas l'objet d'un rappel.

Ne sont rappelés ci-après et pour donner une information globale que es attributions consenties au seul Président :

- au cours de l'exercice, le conseil d'administration a attribué au Président 18 000 BSPCE,
- au cours de l'exercice, le conseil d'administration a attribué au Président 15 000 BSA,
- aucun jeton de présence n'a été attribué ou versé au Président du conseil d'Administration,
- aucun autre avantage et notamment de type « golden parachute » n'existe.

12.5 Jetons de présence.

Vous voudrez bien décider d'allouer, conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de Commerce, la somme annuelle, maximale et globale de 24 000 € à titre de jetons de présence au Conseil d'Administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours.

Vous laisserez au Conseil d'Administration le soin de répartir les jetons de présence entre les administrateurs, celui-ci fixant librement les sommes revenant à chacun.

13. Autorisation de cautions, avals et autres garanties.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 27 juin 2008 et dans le cadre de sa participation PERICHROM une caution de 300 k€ au profit de Monsieur YURDAKUL, cédant, en garanti du paiement échelonné d'une partie du paiement du prix d'acquisition de la société PERICHROM.

Cet engagement consenti par la société ALPHA M.O.S. a pris la forme d'un nantissement de placements ouvert auprès de la Banque SOCIETE BORDELAISE DE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SBCIC).

14. Conséquences sociales de l'activité.

Conformément aux dispositions de l'article L 225.102 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales de notre activité.

14.1 Informations sociales.

L'effectif est de :

- 44 pour ALPHA M.O.S. FRANCE, et 38 en effectif moyen,
- 4 pour ALPHA M.O.S. AMERICA,
- 8 pour PERICHROM.

Au cours de l'exercice, les mouvements du personnel de la société ALPHA M.O.S. ont été les suivants:

- Embauches CDI : 15
- Embauches CDD : 7
- Départs CDI : 5
- Départs CDD : 4
- Heures supplémentaires : 13
- Main d'œuvre extérieure : néant

14.2 Organisation du temps de travail, durée.

La société ALPHA M.O.S. ainsi que l'ensemble des sociétés françaises du groupe ont appliquées la loi sur les réductions du temps de travail (35 heures) en 1^{er} octobre 2001.

Concernant la société ALPHA M.O.S., la masse des salaires brute est de 1 378 125 euros contre 1 221 829 euros en 2006/2007, soit une augmentation de près de 13 %.

Concernant l'ensemble des sociétés du groupe, la masse des salaires brute est de 1 590 662 euros contre 1 403 357 euros en 2006/2007.

Précision étant apportée que la comparaison est faussée par le fait que la masse salariale brute au titre de cet exercice intègre la quote part inhérente à l'acquisition du 11 juillet 2008 de sa filiale PERICHROM.

14.3 Droit individuel à la formation.

Concernant la société ALPHA M.O.S., le volume d'heures de formation cumulé correspond aux droits acquis par les salariés au titre du droit individuel à la formation et s'est élevé à 1 472 heures.

Sur ce volume, 70 heures ont été consommées sur la période.

Concernant l'ensemble des sociétés françaises du groupe, le volume d'heures de formation cumulé correspond aux droits acquis par les salariés au titre du droit individuel à la formation et s'est élevé à 1 916 heures.

Aucune heure n'a été consommée sur la période par le personnel salarié de la société PERICHROM.

14.4 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs.

La société ALPHA M.O.S. ne dispose pas d'un Comité d'Entreprise. Dès lors, le groupe n'a pas mis en place une UES.

De même, aucun accord de participation n'a été mis en place dans la société.

15. Informations environnementales de l'activité.

Conformément aux dispositions de l'article L 225.102 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences environnementales de notre activité.

L'activité de notre société tant en France que dans le cadre de l'exploitation de ses deux filiales à l'étranger n'a aucune incidence sur la consommation de ressources ou le rejet de toutes substances susceptibles d'affecter l'environnement ou de porter atteinte à l'équilibre biologique.

Il est par contre important de préciser l'existence d'un risque inhérent aux détecteurs radioactifs ; de part son activité, la société PERICHROM peut être amené à récupérer et retraiter les piles nucléaires intégrées dans les instruments qu'elle commercialise.

16. Risques et litiges – Politique de risques.

16.1 Risques de change.

Le groupe réalise toute sa facturation en euros, à l'exception de la filiale américaine qui libelle ses factures en US dollars.

Sur la période, les ventes réalisées en dollar représentent 21,9 % du chiffre d'affaires total.

La quasi-totalité de la marge générée par ces ventes est couverte par les frais de fonctionnement locaux de la filiale ALPHA M.O.S. AMERICA.

La société n'a pas formalisé une stratégie de couverture du risque de change, mais couvre ponctuellement des ventes significatives en dollar par le biais de ventes à terme de devises.

POSITIONS AU 30 SEPTEMBRE 2008	Milliers de Dollars
Actifs	1.471
Passifs	185
Position nette dans la devise	1.286
Taux de change de clôture	0,6992
Position nette en €	899
Impact d'une variation de change de 10%	90

Au 30 septembre 2008 aucune couverture de change mise en place au cours de la période n'est active.

16.2 Risques de taux et de crédit

La société n'a souscrit aucun emprunt.

Il n'y a aucun risque de taux.

Faute d'avoir recours à un quelconque soutien bancaire, la société ALPHA M.O.S. n'a identifié aucun risque à cet effet.

La société PERICHROM, filiale de la société ALPHA M.O.S. conserve dans ses écritures le solde d'un emprunt bancaire.

16.3 Risques sur actions.

Sous les réserves inhérentes à toute activité de marché, et compte tenu des précisions apportées à l'article 11.8 ci-dessus, la société ALPHA M.O.S. n'a identifié aucun risque particulier à cet effet.

16.4 Risques de liquidité.

En raison des disponibilités du groupe, la société ne présente pas un risque de liquidité significatif.

17. Pouvoirs.

Nous vous remercions de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président du Conseil d'administration, ou à toute personne morale ou physique qu'il déléguera, ou à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer toutes les formalités légales de publicités prévues par la loi et par les statuts.

Au présent rapport est joint, en exécution de l'article L. 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices sociaux.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Toulouse,
Le 29 janvier 2009.

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Christophe MIFSUD

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(Décret n° 67-236 du 23 Mars 1967)

	30/09/04	30/09/05	30/09/06	30/09/07	30/09/08
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	664 882.40	664 882.40	664 957.40	670 362.40	670 662.40
Nbre des actions ordinaires existantes	3 324 412	3 324 412	3 324 787	3 351 812	3 353 312
NBRE DES ACTIONS A DIVIDENDES PRIORITAIRES EXISTANTES	102 400	174 550	136 175	68 400	203 850
NBRE MAXIMAL D'ACTIONS FUTURES A CREER :					
- PAR EXERCICE DE DROIT DE SOUSCRIPTIONS					
- PAR CONVERSION D'OBLIGATIONS					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 429 398	4 224 853	4 839 973	3 922 803	5 080 781
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 515 535	90 037	450 374	- 78 967	- 6 937
Impôts sur les bénéfices	3 750	- 12 896	- 55 392	- 20 996	-56 023
Participation des salariés au titre de l'exercice	0	0	0	0	0

Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 543 838	112 531	238 676	-490 496	28 212
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	- 0.16	0.03	0.15	-0.02	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0.16	0.03	0.07	-0.146	0.008
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	35	33	33	32	38
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 207 491	1 283 050	1 257 236	1 242 939	1 399 337
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	558 012	575 322	569 785	549 845	639 322



**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
20 MARS 2009
10 H 00**

ALPHA M.O.S.

S.A. au capital de 670 662,40 €
Siège Social : 20, avenue Didier Daurat
31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE B 389 274 846

Rapport sur les conditions de préparation
et d'organisation des travaux du conseil
d'administration et sur les procédures de
contrôle interne.

(Article L.225-37 al 6 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président du conseil d'administration de la société anonyme ALPHA M.O.S. vous rend compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par ALPHA M.O.S.

Ainsi, le présent rapport est en deux parties.

Le Président s'est appuyé pour ce faire sur les travaux préparatoires et les diligences conduites par Monsieur Yannick AUTHIE, Responsable Administratif et Financier, et dont ce dernier lui a rendu compte.

Enfin, un processus de renforcement et d'amélioration continue du contrôle interne a été mis en œuvre au sein d'ALPHA M.O.S. notamment par l'arrivée programmée de Monsieur Kevin TAYLOR, en qualité de Directeur Administratif et Financier et ce afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite.

1- Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

La société ALPHA M.O.S. est une société anonyme de type classique, gérée par un Conseil d'Administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur l'Euronext Paris (compartiment C).

La direction générale de la société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Il n'est pas assisté par un ou par des Directeurs Généraux Délégués.

1.1 Composition du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui s'impose d'agir, en tout moment, dans l'intérêt social de la société.

Il est composé de sept (7) membres suivants nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six (6) années.

Sont actuellement administrateurs de la société :

- Monsieur Jean-Christophe MIFSUD,
Fondateur,
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,

- Monsieur Kléber BEAUVILLAIN, représentant permanent de KB Conseil,
- Mademoiselle Sandrine BUYSSCHAERT,
- Monsieur Patrice BUYSSCHAERT,
- Madame Bernadette BUYSSCHAERT,
- Monsieur Pascal GENDROT,
- Monsieur Jonathan LAPIN.

Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une situation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion.

Il en est de même de la liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés qui figure dans le rapport de gestion.

La société ALPHA M.O.S. a retenu la définition du rapport BOUTON concernant la notion d'administrateur indépendant :

- administrateur sans lien familial proche avec un mandataire social,
- administrateur non salarié ou mandataire social de la Société,
- administrateur exerçant son mandat depuis moins de douze (12) années dans la société,
- administrateur n'ayant pas exercé en qualité de commissaires aux comptes ou experts pour la société depuis au moins cinq (5) années.

A la date du présent rapport un administrateur est indépendant au sens du rapport BOUTON.

Il s'agit de Monsieur Kléber BEAUVILLAIN.

1.2 Périmètre des travaux du conseil d'administration.

La société ALPHA M.O.S. et son conseil d'administration ont pleinement conscience de l'importance des recommandations des rapports VIENOT puis BOUTON concernant le gouvernement d'entreprise.

Toutefois, et compte tenu de la taille et de la structuration du groupe ALPHA M.O.S., ces recommandations ne sont pas applicables à la lettre ; cependant, l'esprit des recommandations est bien présent et pris en compte dans le mode de direction d'ALPHA M.O.S.

Dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration remplit la quadruple mission suivante :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,

- Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie (par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),
- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,
- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

1.3 Organisation des travaux du conseil d'administration.

1.3.1 Principes généraux.

Compte tenu de la taille et de la structuration du groupe ALPHA M.O.S., le conseil d'administration ne dispose pas de règlement intérieur.

Les modalités d'organisation des conseils sont cependant permanentes et prises en charge par Monsieur Yannick AUTHIE, Responsable administratif et financier de la société.

Celles-ci seront prises en charge par Monsieur Kevin TAYLOR, Directeur administratif et financier de la société, après sa prise de fonction.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la société l'exige et au minimum une fois tous les deux (2) ou trois (3) mois.

Ces tenues ne s'effectuent pas selon un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice, mais suivant des dates fixées à la fin de chaque conseil pour le suivant.

Ces dates restent modifiables.

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

- Convocation des membres du conseil ;
- Elaboration du dossier préparatoire et envoi aux administrateurs préalablement au conseil ;

Ce dossier préparatoire contient systématiquement, en plus des points spécifiques sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer, une revue financière et d'activité de la société ainsi qu'un reporting de chiffre d'affaires, un état des situations de trésorerie, point sur le suivi commercial, ... ;

- Tenue de la réunion, avec une présentation de l'activité par le Président directeur général, une large place pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer ;

- Etablissement du procès-verbal de la réunion, dont le projet est transmis avec le dossier préparatoire du conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

1.3.2 Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2007/2008.

Au cours de l'exercice, six (6) réunions du conseil d'administration ont été tenues, dont deux (2) par visioconférence.

Les dates de ces réunions sont les suivantes :

DATES DES CONSEILS	ORDRE DU JOUR SPECIFIQUES
25 octobre 2007	ordre du jour particulier : attribution de bsa
24 avril 2008	ordre du jour particulier : projet d'acquisition PERICHROM
15 mai 2008	ordre du jour particulier : arrêté des comptes de l'exercice
10 juin 2008	-
27 juin 2008	ordre du jour particulier : projet d'acquisition PERICHROM
12 septembre 2008	ordre du jour particulier : augmentation de capital

Ce sans compter les réunions téléphoniques menées par le Président avec les administrateurs.

S'agissant des questions financières, le Conseil a :

- arrêté les comptes de l'exercice précédent et les comptes semestriels,
- revu et validé le budget pour l'exercice suivant,
- suivi l'activité des ventes au fil de l'année,
- contribué aux réflexions concernant les investissements majeurs.

Le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration aux réunions a été de 57 %.

Le taux de présence des administrateurs indépendants au sens du rapport BOUTON est de 100%.

1.4 Constitution de comités.

1.4.1 Comité de direction.

Le Comité de direction est composé :

- de Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président du Groupe,

- de Madame Geneviève CARAYON, Directrice du Développement,
- de Monsieur Michel MANACH, Directeur commercial.

Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu en présence, si besoin est et selon les sujets proposés par d'autres responsables du groupe pour :

- mettre en œuvre la stratégie approuvée par le conseil d'administration,
- définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre ces objectifs,
- s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Le Président anime ces réunions tenues (physiquement ou par téléphone), non selon un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice, mais suivant des dates fixées à la fin de chaque réunion pour la suivante.

Ces dates restent modifiables et soumises aux aléas de l'activité.

Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait jamais de compte rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Par contre un plan d'action annuel est formalisé et révisé lors de chaque début de séance.

1.4.2 Comité spécialisés.

A l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 13 mai 2005, le Conseil a décidé à l'unanimité, suivant les préconisations des rapports VIENOT / BOUTON, de procéder à la constitution :

- d'un Comité d'audit (exclusivement comptable et financier), présidé par Monsieur Pascal GENDROT,
- d'un Comité des rémunérations et des nominations, présidé par Monsieur Kléber BEAUVILLAIN,
- d'un Comité d'éthique, présidé par Monsieur Jonathan LAPIN,
- d'un Conseil Scientifique, présidé par Monsieur Jean-Christophe MIFUSD.

Il a été décidé que chaque Comité se réunira au moins une (1) fois par an, à l'occasion de la réunion du conseil d'administration la plus opportune, ainsi, éventuellement, qu'à tout moment jugé opportun par le Président du Comité concerné.

Au cours de l'exercice 2007/2008 le Comité des rémunérations et des nominations s'est formellement réuni une (1) fois, et le Comité d'audit a rendu compte de sa mission permanente au conseil en janvier 2009.

Les travaux des Comités ci-dessus ne font, pour l'instant, pas toujours d'objet de compte rendu ou de procès-verbaux.

Le Président a souhaité, dorénavant, instituer cette procédure écrite quant bien même celle-ci serait succincte.

Il est prévu de constituer un Comité de discount, lequel sera présidé par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD.

1.5 Rémunération des dirigeants.

La rémunération des dirigeants est fixée par le Conseil d'Administration, le Président ne prenant pas part au vote sur ce point.

A ce jour elle est fixée sur la base de l'étendue des responsabilités légales, statutaires, ainsi que celle liées à l'organisation interne de la société, des dirigeants.

A compter de sa mise en place effective, ces décisions sont prises sur la bases des propositions du Comité des Rémunérations.

Pour l'exercice 2007/2008, la rémunération du Président s'est établie comme suit :

- la part fixe s'élève, avantages en nature compris, à 152 003,04 € bruts dont 4 992,00 € d'avantages en nature,
- le Président bénéficie en outre de contrats de protection sociale (vie, invalidité, retraite, santé) dont le montant total des primes versées au cours de l'exercice s'élève à 16 622,00 €,
- au cours de l'exercice, le conseil d'administration a attribué au Président 18 000 BSPCE,
- au cours de l'exercice, le conseil d'administration a attribué au Président 15 000 BSA,
- aucun jeton de présence n'a été attribué ou versé au Président du conseil d'Administration,
- aucun autre avantage et notamment de type « *golden parachute* » n'existe.

Le président peut bénéficier d'une rémunération variable selon des critères définis par le Conseil d'administration du 24 janvier 2006 et actualisés par le Conseil d'administration du 09 mai 2007.

Les critères n'ayant pas été atteints, aucune part variable n'a été versée au titre de l'exercice 2007/2008.

Le président pourra bénéficier à partir de l'exercice commençant le 1^{er} octobre 2008 d'une rémunération variable selon des critères définis par le conseil d'administration du 7 octobre 2008.

Elle sera fonction pour une partie sur l'atteinte d'un certain niveau de Résultat Opérationnel Courant et d'autre part sur l'augmentation des Produits des Activités Ordinaires Consolidées.

1.6 Pouvoirs du Président et limitations des pouvoirs.

1.6.1 Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

Même si les statuts ne prévoient pas de limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur général, ce dernier réfère régulièrement au Conseil sur toute opération significative, financière ou non, se situant dans la stratégie ou hors stratégie annoncée de l'entreprise.

Il est aussi rappelé que ce dernier est toujours éligible sous réserve de la limite d'âge fixée à 70 ans.

Il est aussi rappelé qu'aucun règlement intérieur n'a été mis en place et ne limite les pouvoirs du Directeur général.

1.6.2 Mode de fonctionnement de l'assemblée générale des actionnaires.

Le mode de fonctionnement de l'assemblée générale des actionnaires et ses principaux pouvoirs sont décrits à l'article 23 des statuts de la société ALPHA M.O.S.

Les assemblées générales sont notamment convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société ALPHA M.O.S, trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

L'actionnaire à défaut d'assister personnellement à l'assemblée peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,
- voter par correspondance,
- adresser une procuration à la société sans indication d'un mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'assemblée générale ordinaire délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes annuels et aux comptes consolidés de l'exercice écoulé.

1.7 Organisation financière de gestion.

1.7.1 Mode de fonctionnement de l'organisation financière de gestion.

La société ALPHA M.O.S. dispose d'un responsable financier, Monsieur Yannick AUTHIE, lequel rend compte directement au Président.

A ce titre, il :

- Fixe le calendrier des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffres d'affaires mensuels et établit le reporting groupe correspondant,
- Supervise au sein du groupe les services comptables et les comptables extérieurs au groupe en charge du suivi de la comptabilité des filiales nationales et étrangères, sachant que la société IF CONSEIL, représentée par Madame Isabelle FALIPOU, expert comptable de la société est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du groupe ALPHA M.O.S.,
- Assure la liaison avec les commissaires aux comptes du groupe, des filiales, les autres experts indépendants, et les conseils juridiques des sociétés concernées,
- Supervise les aspects juridiques au sein des filiales,
- Prépare les communications financières à destination du marché,
- Veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable,
- Participe à la mise en place des règles et procédures du groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions,
- Participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du groupe et de son organisation,
- Supervise l'établissement des budgets des sociétés du groupe.

Monsieur Yannick AUTHIE, faute de contrôleur de gestion spécifiquement désigné dans ou hors la société ALPHA M.O.S., est aussi en charge du suivi des budgets des entités du groupe ; il a aussi la charge du suivi transversal des projets en support aux activités des filiales.

Les budgets (de chiffre d'affaires, de charges fixes principalement, ...) ainsi définis sont validés par le conseil d'administration.

Ils permettent :

- Une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuelles et cumulées par rapport au budget et à l'année précédente ;
- Sont principalement concernées l'analyse du budget prévisionnel des dépenses, des chiffres d'affaires, ...
- La mise en place des actions corrélatives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité.

Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la direction financière.

L'installation prochaine de Monsieur Kevin TAYLOR dans ses fonctions de Directeur Administratif et Financier devrait rendre plus performante cette organisation financière de gestion.

1.7.2 Rapport de gestion soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans les suites des travaux menés et présentés ci-dessus, le Président et le conseil d'administration proposent à l'assemblée générale des actionnaires un rapport de gestion.

Le rapport de gestion, en conformité avec l'article L.225-100 du Code de commerce comprend une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le rapport comporte également le cas échéant :

- Une distribution des principaux risques et incertitudes auxquels la société ALPHA M.O.S. est confrontée,
- Des indications sur les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers, et notamment sur l'exposition de la société aux risques de liquidités et de trésorerie.

1.8 Les systèmes d'information comptable et financier et de reporting dont dispose le groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences du Président de la société et du groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel SAGE (ligne 100) et sur un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde et de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Celles-ci sont effectuées en interne.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées.

A cet effet, les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

1.9 Procédures de contrôle interne et gestion des principaux risques.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes soit ceux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,

- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,
- Prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraude en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Les moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'ALPHA M.O.S. sont les suivants :

1.9.1 Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier, Monsieur Yannick AUTHIE, avec l'assistance de l'expert comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales ;
- Chaque trimestre ou à la demande de Monsieur Yannick AUTHIE, un responsable des filiales ou le comptable externe adresse au responsable financier du siège, par voie électronique et/ou par courrier, leur reporting financier selon le calendrier pré défini ci-avant ;
- Ces informations financières, les retraitements et la reconsolidation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment) ;
- Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système ;
- Contrôle des reportings : Monsieur Yannick AUTHIE effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Enfin, la fiabilité des procédures de production des comptes consolidés de la société ALPHA M.O.S. est assurée par :

- Un processus de consolidation géré par le responsable administratif et financier, Monsieur Yannick AUTHIE,
- Les comptabilités et les finances des filiales étrangères sont gérées par les professionnels indépendants,

- La consolidation est réalisée en externe par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- L'état financier et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 30 septembre et d'une revue limitée au 31 mars de chaque année.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe ALPHA M.O.S. sont établis depuis le 1^{er} août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

1.9.2 Risque lié à la reconnaissance de revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation.

Notamment si la société ALPHA M.O.S. s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le Responsable financier, Monsieur Yannick AUTHIE assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

Un outil de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

1.9.3 Risque commercial.

La société ALPHA M.O.S. connaît une politique de veille afin d'adapter son savoir faire au mieux des évolutions de son métier et de son marché.

Elle doit lui permettre de rester en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes.

Le Président de la société fait, à cet égard, un suivi régulier des activités commerciales du groupe ainsi que de l'objectif défini en réunion plénière.

Une partie de la croissance de la société ALPHA M.O.S. est fondée sur des technologies dites « de pointe » qui sont particulièrement sophistiquées.

Dès lors :

- Elles peuvent être délicates à mettre au point et peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies tant par la société que celles attendues par le client,
- Des retards imprévus de développement des produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur les capacités de la société ALPHA M.O.S. à lancer des produits sur le marché en temps voulu.

Ainsi, et en conséquence de ce qui précède, les revenus et les résultats d'exploitation futurs de la société ALPHA M.O.S. pourraient se trouver affectés par ces événements.

Pour limiter ces risques, la société ALPHA M.O.S. effectue régulièrement des revues d'avancement tant au niveau des développements que des projets.

De même, la société ALPHA M.O.S. a signé des contrats de partenariat avec des distributeurs intervenants dans des secteurs de façon à consolider le chiffre d'affaires.

L'interruption d'un ou plusieurs de ces partenaires pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la société.

Pour s'en prémunir, la société ALPHA M.O.S. prévoit dans son organisation les moyens pour gérer ces partenaires et dédit accompagnement humain et technique.

1.9.4 Risque juridique.

La société ALPHA M.O.S. se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ceux-ci.

Les primes relatives au contrat d'assurance ne sont pas d'un montant significatif cet exercice.

Par ailleurs, la société ALPHA M.O.S., s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser :

- les transactions d'acquisition ou d'organisation menées par le groupe,
- les opérations de droit financier inhérentes au marché,
- ou tout autre acte juridique de la vie du groupe, qu'ils soient sociétaires, commerciaux, sociaux, fiscaux, ...

1.9.5 Dépendance à l'égard du personnel clé.

Il n'existe aucune garantie que la société ALPHA M.O.S. parvienne à fidéliser ses principaux dirigeants, collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation.

Toutefois, un certain nombre de mesures a été mis en œuvre (politique salariale ciblée, plan d'option de rachat d'actions) afin de conserver au sein du groupe les personnels clés et à haut niveau.

La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du groupe, surtout dans les suites de l'acquisition de la société PERICHROM.

□
□□

2- Rapport sur les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ALPHA M.O.S.

2.1 Objectif des procédures de contrôle interne.

Bien que la loi ne définisse pas expressément le contrôle interne, celui-ci s'entend en principe de l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par le Président de la société en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'ALPHA M.O.S. visent principalement deux objectifs :

- veiller à ce que les actions menées par le groupe et ses salariés soient en conformité avec les réglementations en vigueur et à l'éthique du groupe, et s'inscrivent dans le cadre stratégique défini par les organes sociaux du groupe,
- vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux, aux actionnaires et à la communauté financière reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le Président rappelle que, malgré tous les efforts déployés pour que ces procédures donnent les meilleurs résultats, elles ne peuvent être infaillibles et garantir contre la survenance d'une fraude, d'une non-conformité ou d'une malveillance.

Les systèmes comptables et de contrôle interne ne peuvent pas donner au Président de la société et/ou au Conseil d'administration la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce à cause des limites inhérentes au fonctionnement de tout système.

Ces limites sont les suivantes :

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle,
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes,
- le risque d'erreur humaine due à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé,
- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la Direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité,
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la Direction passant outre le contrôle,
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

2.2 Organisation des procédures de contrôle interne.

Le groupe ALPHA M.O.S., au-delà de la description des procédures en vigueur, a lancé une dynamique qui permettra à terme de porter une appréciation sur l'adéquation et l'efficacité de son contrôle interne.

Compte tenu de la taille et de la structure du groupe, l'organisation des procédures s'articule principalement autour des travaux comptables et de gestion, et des processus de fabrication.

La société projette de mettre en œuvre un processus qualité, ne cherchant pas absolument à aboutir à une certification étant donnée sa taille, mais qui englobera le suivi des procédures ci-après.

Les procédures comptables et de gestion formalisées et en vigueur au sein d'ALPHA M.O.S. sont les suivantes :

- procédure de gestion des achats, qui couvre tout le cycle d'engagement des dépenses jusqu'au paiement,
- processus d'offre, qui couvre le cycle de vente depuis les offres commerciales jusqu'à l'encaissement,
- procédure de gestion des contrats, qui établit dans quelles conditions ALPHA M.O.S. peut être engagée dans une relation contractuelle avec un tiers,
- procédure de gestion des déplacements, qui constitue un poste important de dépenses au sein de la société,
- Procédure de placement de trésorerie : lors de placement de montants significatifs, il est demandé au conseil d'administration une approbation préalable à l'opération.

Les procédures liées aux travaux comptables et de gestion sont appliquées par la Direction administrative et financière, avec le double objectif d'une saine gestion de l'entreprise et du respect des règles comptables et autres obligations réglementaires.

Les procédures liées à la fabrication des instruments sont les suivantes :

- dossier de fabrication,
- gestion de production.

Les procédures liées à la fabrication des instruments sont appliquées par le département production.

2.3 Les procédures de contrôle interne spécifiques à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

La gestion administrative et financière, assurée jusqu'alors par Monsieur Yannick AUTHIE, est placée sous l'autorité du Président directeur général.

Elle s'appuie, pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant dirigé par Madame Isabelle FALIPOU de la société d'expertise comptable IF CONSEIL.

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux d'ALPHA M.O.S. SA, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.

L'équipe comptable est composée de 2,5 personnes dont un responsable administratif et comptable, Monsieur Yannick AUTHIE, qui la supervise,

- Au niveau de la filiale américaine, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société,
- Au niveau du bureau de représentation de Shanghai, un cabinet d'expertise indépendant est en charge de la tenue des comptes de l'établissement,
- Au niveau de la filiale PERICHROM, l'équipe comptable d'ALPHA M.O.S. assure la tenue des comptes sociaux à compter du 1^{er} octobre 2008, en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable du groupe.

La société réalise deux (2) arrêtés de comptes par an, audités par les deux (2) commissaires aux comptes dans le cadre d'une revue limitée pour la situation intermédiaire et d'un audit complet pour l'arrêté annuel.

Les comptes de la filiale américaine font également l'objet d'un audit pour les clôtures annuelles.

En parallèle des travaux opérationnels pris en charge par la Direction administrative et financière, un comité d'audit a une mission permanente de suivi et de contrôle de l'élaboration des comptes annuels.

Une réunion du comité d'audit se tient préalablement au conseil d'administration arrêtant les comptes.

La Direction administrative et financière, qui sera constituée de Messieurs Kevin TAYLOR, Directeur administratif et financier, et Yannick AUTHIE, Responsable administratif et financier, est placée sous l'autorité du Président directeur général.

2.4 Le référentiel et les méthodes comptables du groupe.

Les principes comptables suivis par le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels.

Ce document couvre entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.

Etant donnée la taille et la structure du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.

2.5 Les travaux de clôture.

La filiale américaine, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur aux USA.

Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

2.6 Mise en conformité avec la « Directive Transparence ».

La directive Européenne « transparence » définit les obligations d'information financière des sociétés cotées et impose de nouvelles exigences en terme de diffusion, d'accès d'arbitrage de l'information financière.

A la suite de l'adoption de la loi BRETON du 27 juillet 2005 notamment, l'AMF a modifié son règlement général afin de compléter la transposition de la directive.

La société ALPHA M.O.S. a pris l'ensemble des dispositions qu'elle estime opportunes dans le cadre de sa mise en conformité avec ladite directive.

En conséquence, ALPHA M.O.S. a adopté son mode de communication aux nouvelles obligations :

- Adoption de la liste des obligations réglementées,
- Adoption du mode de diffusion électronique unique et du mode de diffusion par voie de presse écrite,
- Prise en compte des nouvelles obligations en matière d'informations périodiques.

Elle a notamment publié sa situation semestrielle arrêtée au 31 mars 2008 dans les nouveaux délais de deux (2) mois suivant la clôture.

Elle envisage, à terme, la refonte de son site web et l'adaptation du mode de conservation de ses informations réglementées.

Fait à Toulouse,
Le 29 janvier 2009.

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Christophe MIFSUD

EXCO D'AGRAIN ET ASSOCIES

110, avenue de Lespinet
31400 Toulouse
S.A. au capital de € 208.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit

Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31000 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Alpha M.O.S. établi en application de dispositions légales

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alpha M.O.S. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au président de rendre compte et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport portant notamment sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Toulouse, le 30 janvier 2009

Les Commissaires aux Comptes

EXCO D'AGRAIN ET ASSOCIES



Pierre d'Agrain

ERNST & YOUNG Audit



Jérôme Guirauden

EXCO D'AGRAIN ET ASSOCIES
110, avenue de Lespinet
31400 Toulouse
S.A. au capital de € 208.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Alpha M.O.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 9 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » qui décrit le reclassement de deux placements à capital garanti et indexés, ainsi que de placements à court terme en autres actifs courants dans les bilans comparatifs présentés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » fournit des informations relatives à l'acquisition de la société Périchrom. Nous avons examiné les modalités de comptabilisation utilisées et vérifié que cette note 1 « Acquisition de la société Périchrom » donne une information appropriée.

Les notes 11 et 17 de la partie « I. Principes comptables » de l'annexe décrivent respectivement les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des brevets immobilisés par votre société et des stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs d'usage des brevets et aux valeurs nettes de réalisation des stocks, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse, le 30 janvier 2009

Les Commissaires aux Comptes

EXCO D'AGRAIN ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Pierre d'Agrain



Jérôme Guirauden

**Honoraires versés aux commissaires aux comptes
et aux membres de leurs réseaux**

Exercices couverts : du 01/10/2006 au 30/09/2008

	Ernst & Young				Exco			
	Montant N	Montant N-1	% N	% N-1	Montant N	Montant N-1	% N	% N-1
<u>Audit</u>								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	33 500€	28 500€	71%	94%	8 333€	8 333€	92%	94%
<input type="checkbox"/> Missions accessoires	14 000€	2 000€	29%	6%	750€	500€	8%	6%
<i>Sous-total</i>	47 500€	30 500€	100%	100%	9 083€	8 833€	100%	100%
Autres prestations, le cas échéant								
<ul style="list-style-type: none"> • Juridique, fiscal, social • Technologies de l'information • Audit interne • Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit) 								
<i>Sous-total</i>	0€	0€	0%	0%	0€	0€	0%	0%
TOTAL	47 500€	30 500€	100%	100%	9 083€	8 833€	100%	100%